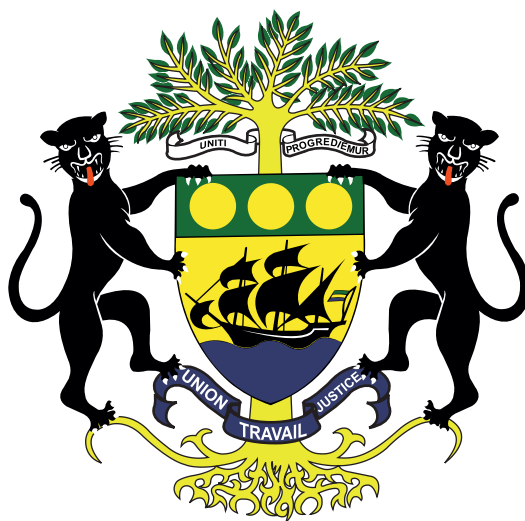


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE : ECONOMIE FORESTIERE
ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	4
PRESENTATION DE LA MISSION	4
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
<u>PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS</u>	11
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	15
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	21
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	21
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	23
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	24
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	24
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	25
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	26
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	26
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	26
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	27
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	28
<u>PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS</u>	29
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	30
PRESENTATION DU PROGRAMME	30
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	32
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	35
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	36
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	36
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	37
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	37
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	37
<u>PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE</u>	38
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	39
PRESENTATION DU PROGRAMME	39
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	40
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	46
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	46
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	47
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	48
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	48

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	48
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	49
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	49
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	49
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	50
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	51

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE **53**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	54
PRESENTATION DU PROGRAMME	54
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	56
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	60
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	60
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	61
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	62
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	62
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	62
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	63
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	63
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	63
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	64
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	65

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **69**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	70
PRESENTATION DU PROGRAMME	70
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	72
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	77
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	77
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	78
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	79
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	80
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	80
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	80
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	82

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre en charge de la mission est le Ministre de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » comprend l'ensemble des activités liées à un vaste éventail de sujets, allant de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et hydriques, à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, ainsi qu'à l'industrialisation et la valorisation du bois et des autres produits tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Elle met l'accent aussi bien sur l'exploitation rationnelle des forêts, leur protection et leur répartition ; la protection et l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, et l'harmonisation du développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, que sur les activités de transformation et de valorisation du bois, de valorisation de la biomasse et de production des bioénergies, de la gestion et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action de la mission vise en outre à protéger la diversité biologique et les paysages dans tous les aspects (parcs, zones humides, eau de surface), pour mieux préserver les espèces menacées d'extinction et lutter contre les changements climatiques.

La forêt gabonaise couvre environ 22 millions d'hectares, soit environ 85% de la superficie du pays. Elle renferme plus de 400 essences d'arbre, dont une douzaine font l'objet de l'exploitation forestière soutenue¹, parmi lesquels l'Okoumé, essence emblématique de la forêt gabonaise. Celle-ci tient, par conséquent, une place prépondérante dans l'économie gabonaise et dans la vie des populations locales et autochtones, car elle constitue une source de développement économique et social.

En effet, le secteur forêt- bois demeure le 2ème employeur après l'Etat, avec pour l'année 2011 plus de 110 002 emplois directs et sensiblement le cinquième en emplois indirects. Il génère un volume important d'activités pour d'autres secteurs de l'économie gabonaise : transport, manutention, équipement mécanique, banque, menuiserie.

La décision gouvernementale du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale du bois a pour, entre autres, objectif d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays.

Le Gabon dispose d'une biodiversité qui est caractérisée par la richesse exceptionnelle de la flore, estimée à 8000-10 000 espèces végétales. La faune n'est pas en reste non plus. On y dénombre près de 600 espèces d'oiseaux et près de 45 000 têtes d'éléphants³.

Pour mettre en place sa politique en matière de conservation, le Gabon s'est doté de 13 parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Ces parcs nationaux ont une superficie totale de 2 837 138 ha, soit environ 11% du territoire. Le Gabon compte aussi une façade maritime de plus de 800 km, et un réseau hydrographique très dense (soit 80% d'eau). Une bonne partie du potentiel hydrique se trouve dans les aires protégées du Gabon.

Quant aux écosystèmes aquatiques, certains d'entre eux (Bas Ogooué, Setté Cama, Chutes de l'Indo.) sont classés sites RAMSAR, qui sont une forme de conservation des zones humides.

Les eaux marines du Gabon longent un littoral d'environ 800 km et couvrent un plateau continental avec des fonds de moins de 200 m de profondeur, d'une surface approximative de 40.600 km². Sur cette étendue, le Gabon a la possibilité, d'une part, d'exercer des droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles des fonds marins, d'autre part, d'exercer à des fins économiques, la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents marins.

Par ailleurs, il est prévu la création de 7 aires protégées marines, en vue de préserver le stock d'espèces de poissons.

¹Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)

²Note économique de la filière forêt-bois 2011 MEF

³Sources : Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP)

S'agissant de la détermination de la politique environnementale, on relève sur les deux (2) dernières décennies, une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, La législation environnementale gabonaise est suffisamment complète pour faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources considérables, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement de la nouvelle loi d'orientation sur le développement durable et la loi relative à la protection de l'environnement en remplacement de la Loi 16/93 du 26 Août 1993.

En revanche, la mission ne couvre pas la détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialisés sur le territoire national, tout comme celle des produits fauniques et halieutiques.

La mission « Economie forestière et protection de l'environnement » est en articulation avec les autres missions suivantes pour un souci de cohérence au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques :

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » est subdivisée en 5 programmes, à savoir :

- Gestion durable des eaux et forêts ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ;
- Soutien aux politiques de l'économie forestière et de protection de l'environnement.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Deux principaux textes de référence portant sur les attributions et l'organisation d'une part du Département en charge des eaux et forêts, et d'autre part de l'environnement et de la protection des ressources naturelles. Il s'agit respectivement du décret n°460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions du Ministère des Eaux et Forêts et du Décret n°0913/PR/MEPN du 29 mai 1985 portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement.

Le texte de loi sur lequel le Ministère s'appuie en matière de dispositions applicables au secteur des eaux et forêts est la Loi n° 016/01 portant Code forestier en République Gabonaise. Ce dernier fixe les modalités de gestion durable dudit secteur en vue d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel et scientifique du pays. Le Code forestier est en cours de révision en vue de combler certaines faiblesses dans son application et afin de s'arrimer au contexte actuel du Ministère en charge de la Forêt en cohérence avec la vision du Gabon Emergent.

Le texte de loi n°16/93 du 26 Août 1993 relatif à la protection et à l'amélioration de l'environnement a été révisé au profit de la nouvelle Loi n°07/2014 du 01 août 2014 sur la protection de l'environnement et la loi d'orientation sur le développement durable.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le Gouvernement ces dernières années, parmi lesquelles :

- la décision gouvernementale d'interdiction d'exporter les grumes (5 novembre 2010) ;
- les mesures d'accompagnement en faveur des opérateurs de la filière forêt-bois ;
- la création du Fonds Forestier National (la loi n°4/2010 du 9 février 2010 ; portant création, organisation et fonctionnement du FFN) ;
- la création d'une Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois (le décret n°1400/PR du 1er décembre 2011 portant création de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois).
- l'adoption du Décret n°460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, lequel dote le département de quatre nouvelles Directions Générales et des Directions Centrales des Affaires Juridiques et de la Communication.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	2015 Réalisé	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)
N°1 : D'ici 2020 disposer d'un cadre législatif et réglementaire renforcé sur le champ du programme	Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	0	8	3	-5
N°2 : D'ici 2020 impliquer trois (3) communautés rurales dans le processus de la gestion durable des eaux et des forêts	Nombre de cahiers de charges contractuelles signés	10	10		
N°3 : D'ici 2020 avoir amélioré l'information et la connaissance sur la gestion des ressources hydriques et promouvoir l'exploitation des ressources peu connues	Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques	5%	50%	10	-40
N°4 : D'ici 2018 disposer d'au moins une brigade de contrôle dans un port pour faire appliquer le cadre légal et réglementaire	Taux de réalisation de la mission de contrôle Planifiée et réalisée conjointement	0	100	10	90
N°5 : D'ici 2018 avoir progressé dans la diminution de la pression sur la faune et la flore et leur exploitation	Nombre de saisies et d'arrestations	100	100	13	-87
	Effort de patrouille (en H/J)	ND	2620 h/j	28 366h/j	2158
N°6 : D'ici 2018 avoir valorisé et fait la promotion de quatorze (14) produits dans les aires protégées	Nombre de visiteurs dans les parcs.	ND	3000	0	-3000
	Nombre de produits valorisés	ND	6	0	-6
N°7 : D'ici 2018 avoir pris en compte les besoins des communautés locales et amélioré la collaboration avec les opérateurs et les partenaires	Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	9	4	0	-4
N°8 : D'ici 2018 avoir renforcé la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles	Taux d'avancement de la révision du Décret sur la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles	40%	60%	0%	- 60%
N°9 : D'ici 2018 disposer d'un système d'information organisé pour le ministère (recueil, traitement et mise à disposition)	Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	8	30	0	-30
N°10 : D'ici 2018 parvenir à mettre en place et animer le cadre managérial au sein du programme soutien et conduire de manière proactive les différents projets de l'administration	Taux d'avancement dans la mise en place des directions centrales	-	10	0	-10

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme et action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.381: Gestion durable des eaux et des forêts	1 470 531 917	1 270 015 082	200 516 835	1 470 531 917	1 270 015 082	200 516 835
9.381.1: Gestion des forêts domaniales de production	1 411 946 306	1 257 574 082	154 372 224	1 411 946 306	1 257 574 082	154 372 224
9.381.2: Gestion des Forêts Communautaires	39 236 881	5 991 000	33 245 881	39 236 881	5 991 000	33 245 881
9.381.3: Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	19 348 730	6 450 000	12 898 730	19 348 730	6 450 000	12 898 730
9.388: Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	6 014 998	14 985 002	21 000 000	6 014 998	14 985 002
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	14 000 000	4 299 998	9 700 002	14 000 000	4 299 998	9 700 002
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	7 000 000	1 715 000	5 285 000	7 000 000	1 715 000	5 285 000
9.395: Conservation de la biodiversité	1 016 314 552	512 150 311	504 164 241	1 016 314 552	512 150 311	504 164 241
9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	1 011 791 002	510 861 111	500 929 891	1 011 791 002	510 861 111	500 929 891
9.395.2: Surveillance des écosystèmes fluviaux	4 523 550	1 289 200	3 234 350	4 523 550	1 289 200	3 234 350
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique	219 413 589	112 146 076	107 267 513	219 413 589	112 146 076	107 267 513
9.402.1: Gestion des pollutions industrielles et urbaines	41 145 704	29 687 789	11 457 915	41 145 704	29 687 789	11 457 915
9.402.2: Organisation des inspections environnementales	178 267 885	82 458 287	95 809 598	178 267 885	82 458 287	95 809 598
9.409: Pilotage et soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 281 532 177	371 874 497	3 909 657 680	4 281 532 177	371 874 497	3 909 657 680
9.409.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	33 609 778	21 709 966	11 899 812	33 609 778	21 709 966	11 899 812
9.409.2: Coordination administrative	4 247 922 399	350 164 531	3 897 757 868	4 247 922 399	350 164 531	3 897 757 868
Total pour la mission	7 008 792 235	2 272 200 964	4 736 591 271	7 008 792 235	2 272 200 964	4 736 591 271

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à 7 008 792 235 F CFA en AE et CP dans la loi de finances 2016, le budget de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » a été exécuté pour 2 272 200 964 F CFA, soit un écart de 4 736 591 271 FCFA. Ce niveau d'exécution correspond à un taux de 32,40%.

L'écart entre les dotations autorisées et le niveau d'exécution s'explique par :

- une réserve de crédits de 178 707 920 FCFA non levée en cours d'année correspondant à 18 568 136 FCFA en biens et services et 160 139 784 FCFA en transferts ;
- 3 970 688 088 FCFA de solde permanente exécutée de manière centralisée au Ministère du budget ;
- 587 195 263 FCFA liés aux mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

D'une manière générale, en considérant le niveau de réserve de 178 707 919 FCFA, le montant disponible sur la mission s'élève à 6 830 084 316 F CFA, soit un taux d'exécution net de réserve de 33%.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.381: Gestion durable des eaux et des forêts	1 470 531 917	1 270 015 082	200 516 835	1 470 531 917	1 270 015 082	200 516 835
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	714 607 671	655 309 925	59 297 746	714 607 671	655 309 925	59 297 746
Titre 3. Dépenses de biens et services	93 536 845	36 120 797	57 416 048	93 536 845	36 120 797	57 416 048
Titre 4. Dépenses de transfert	662 387 401	578 584 360	83 803 041	662 387 401	578 584 360	83 803 041
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.388: Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	6 014 998	14 985 002	21 000 000	6 014 998	14 985 002
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	6 014 998	8 985 002	15 000 000	6 014 998	8 985 002
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.395: Conservation de la biodiversité	1 016 314 552	512 150 311	504 164 241	1 016 314 552	512 150 311	504 164 241
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	223 764 000	156 554 824	67 209 176	223 764 000	156 554 824	67 209 176
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 386 641	6 187 080	13 199 561	19 386 641	6 187 080	13 199 561
Titre 4. Dépenses de transfert	773 163 911	349 408 407	423 755 504	773 163 911	349 408 407	423 755 504
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique	219 413 589	112 146 076	107 267 513	219 413 589	112 146 076	107 267 513
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	19 173 500	5 174 500	24 348 000	19 173 500	5 174 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 219 064	14 009 489	21 209 575	35 219 064	14 009 489	21 209 575
Titre 4. Dépenses de transfert	159 846 525	78 963 087	80 883 438	159 846 525	78 963 087	80 883 438
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.409: Pilotage et soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 281 532 177	371 874 497	3 909 657 680	4 281 532 177	371 874 497	3 909 657 680
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	4 073 312 000	234 305 334	3 839 006 666	4 073 312 000	234 305 334	3 839 006 666
Titre 3. Dépenses de biens et services	208 220 177	137 569 163	70 651 014	208 220 177	137 569 163	70 651 014
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Total pour la mission	7 008 792 235	2 272 200 964	4 736 591 271	7 008 792 235	2 272 200 964	4 736 591 271
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 036 031 671	1 065 343 583	3 970 688 088	5 036 031 671	1 065 343 583	3 970 688 088
Titre 3. Dépenses de biens et services	371 362 727	199 901 527	171 461 200	371 362 727	199 901 527	171 461 200
Titre 4. Dépenses de transfert	1 601 397 837	1 006 955 854	594 441 983	1 601 397 837	1 006 955 854	594 441 983
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation de 7 008 792 235 F CFA inscrite en loi de finances, 2 272 200 964 F CFA ont été exécutés. Ce niveau d'exécution se répartit par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnels

Prévus pour 5 036 031 671 F CFA, un montant de 1 065 343 583 F CFA a été exécuté, soit un écart de 3 970 688 088 FCFA. Ce niveau d'exécution, qui représente un taux de 21,15%, correspond aux salaires du personnel de la MONP.

L'écart de 3 970 688 088 F CFA qui en résulte correspond au montant de la masse salariale des fonctionnaires qui est en gestion centralisée au Ministère en charge du budget.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Sur 371 362 727 F CFA inscrits dans la loi de finances, 199 901 527 F CFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 53,82 %.

L'écart de 171 461 200 FCFA constaté est imputable à la non levée de la réserve obligatoire de 18 568 136 FCFA, ainsi qu'aux mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Sur 1 601 397 837 F CFA des crédits inscrits sur le titre 4, un montant de 1 006 955 854 F CFA a été consommé, soit un taux d'exécution de 62,90 %.

L'écart de 594 441 983 F CFA correspond à une partie des subventions des opérateurs qui n'ont pas été mises à disposition en raison des difficultés de trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2	-3 952 472 417		
Titre 4	+100 000 000		
Total des mouvements de AE	-3 852 472 417		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 2	-3 952 472 417			
Titre 4	+100 000 000			
Total des mouvements de CP	-3 852 472 417			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les mouvements effectués au titre de la mission "Economie forestière et protection de l'environnement" s'élèvent à 3 852 472 417 F CFA. Ces mouvements sont essentiellement composés des transferts de crédits qui se répartissent comme suit :

- un transfert de 3 952 472 417 FCFA de dépenses de personnel effectués au profit programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" au titre des opérations de couverture de la solde permanente et de l'ajustement de la MONP ;
- 100 000 000 FCFA de dépenses de transferts reçues de la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour la prise en compte de la rallonge budgétaire du Fonds Forestier National.

PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion durable des Eaux et des Forêts » s'inscrit dans le cadre de la politique d'économie forestière menée par le Ministère des Eaux et forêts et s'appuie sur la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) pour parvenir à une gestion durable du patrimoine forestier et hydrique. Cette dernière consiste à l'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux, de manière à ce qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales.

Le programme met l'accent sur la gestion durable des eaux, avec notamment l'inventaire et l'aménagement du patrimoine hydrique. Il servira de cadre à la connaissance de la ressource et à l'aménagement des zones dégradées.

La gestion durable des forêts quant à elle se consacrera, dans toutes ses activités, à la prise en compte de toutes les fonctions de la forêt. Il s'agira de concilier la mise en valeur économique de la forêt avec une gestion respectueuse de l'environnement et soucieuse d'intégrer les besoins des populations locales.

En revanche, ce programme ne couvre pas la gestion de la faune et des aires protégées, pris e en compte par le programme conservation de la biodiversité. De même, le programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts ne concerne pas la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux dévolue au programme industrie.

Le programme est piloté par Monsieur le Directeur Général des Forêts.

Dans la mise en œuvre du programme « Gestion durable des eaux et des forêts », les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), et sur le Fonds Forestier National (FFN). De même, elles bénéficient de l'appui des organisations non gouvernementales internationales et nationales (WCS, Génération Eau Claire, Gabon Environnement, l'ANPN, CADDE, Conservation et Justice, etc.), des organismes internationaux (FAO, OIBT, etc.) et de la JICA (coopération japonaise).

L'effectivité de ce programme est assujettie aux nombreuses réformes entreprises par le Ministère. Il s'agit principalement de la révision de la Loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise pour prendre en compte et de manière spécifique les aspects liés à l'application du Décret n° 291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère.

L'opérationnalisation du Fonds Forestier National et de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière forêt-bois aura une incidence majeure sur la réalisation de ce programme. De même, l'aboutissement des négociations entreprises par le Ministère avec l'Union Européenne dans le cadre de la mise en place d'un système de vérification de la légalité et de la traçabilité des produits forestiers prévu par l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus FLEGT sera un déterminant pour mener à terme ce programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « Gestion Durable des Eaux et des Forêts » sont :

- la gestion des forêts domaniales de production ;
- la gestion des forêts communautaires ;
- l'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.
- l'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.

Action 1 : Gestion des forêts domaniales de production

Cette action concerne l'ensemble des activités liées à l'exploitation et à l'aménagement des forêts régulièrement attribuées. Elle vise notamment la généralisation de l'aménagement dans l'ensemble des forêts domaniales de production conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code forestier, et la promotion du reboisement afin de garantir l'approvisionnement en bois des industries forestières. L'on inclut aussi les contrôles de l'administration forestière dans la mise en œuvre des plans d'aménagement et dans la traçabilité des produits issus des concessions forestières.

Action 2 : Gestion des forêts communautaires

Cette action a pour objet la promotion de la foresterie sociale. Sa finalité vise l'implication des populations locales dans la gestion durable du domaine forestier rural, l'organisation des terroirs villageois et la lutte contre la pauvreté des populations vivant en zone rurale par le développement des activités génératrices de revenus.

Cette gestion participative permettra la mise en place des Petites et Moyennes Entreprises Forestières locales pourvoyeuses d'emplois et de revenus pour lutter contre l'exploitation illégale des produits forestiers, favoriser la sédentarisation et contribuer à un meilleur aménagement du territoire.

Suite aux recommandations de projets pilotes, le cadre technique et réglementaire a été renforcé et le processus de développement des forêts communautaires amorcé. Le concept doit être étendu à l'échelle nationale pour une réelle implication des communautés rurales aux actions de développement conformément aux orientations du Pacte Social.

Action 3 : Inventaire et aménagement du patrimoine hydrique

Cette action recouvre les activités d'inventaire et d'aménagement du patrimoine hydrique que doit mener la DGEA. Elle vise à améliorer la gestion du patrimoine hydrique national en mettant en place des actions qui visent la connaissance et l'aménagement des écosystèmes aquatiques. Il s'agit notamment de l'élaboration des normes d'inventaire et d'aménagement.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- l'importance et la diversité du patrimoine forestier et hydrique gabonais (à la seconde place dans le bassin du Congo, lui-même « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie) ;
- le PSGE qui fait de la forêt et des ressources en eau un levier important de développement économique et social du pays ;
- une exploitation illicite croissante des ressources forestières et hydriques (prélèvements d'eau, coupes d'arbres) ;
- une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones forestières (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...) ;
- un rôle progressivement plus important des ONG et associations en matière de gestion et de valorisation des eaux et forêts ;
- le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien réglementée ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de gestion des ressources forestières et hydriques (plans d'aménagement et de gestion).

ENJEUX

Les enjeux du programme sont :

- connaître et valoriser le potentiel hydrique et forestier pour mieux tirer parti des ressources ;
- assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation des ressources afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays ;
- garantir le bon usage des eaux et des forêts par les populations locales/Garantir aux populations locales la jouissance des eaux et des forêts.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF stratégique N°1 : D'ici 2020 disposer d'un cadre législatif et réglementaire renforcé sur le champ du programme ;

OBJECTIF stratégique N°2 : D'ici 2020 impliquer les (3) communautés rurales dans le processus de gestion durable des forêts ;

OBJECTIF stratégique n°3 : d'ici 2020 avoir amélioré l'information et la connaissance sur la gestion des ressources hydriques et forestières et promouvoir l'exploitation des ressources peu connues ;

OBJECTIF stratégique N°4 : D'ici 2020 contribuer à l'aménagement et au reboisement des forêts sur tout le territoire ;

OBJECTIF stratégique n°5 : d'ici 2020 avoir assuré l'aménagement et la restauration du patrimoine hydrique

OBJECTIF stratégique N°6 : Renforcer d'ici 2020 la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières ;

OBJECTIF stratégique N°7 : D'ici 2020 avoir renforcé la communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources hydriques et forestières ;

OBJECTIF stratégique n°8 : d'ici 2020 avoir renforcé les capacités opérationnelles de l'Administration dans le champ du programme ;

OBJECTIF stratégique n°9 : d'ici 2020 avoir formalisé et mis en œuvre le cadre de concertation avec les partenaires et les opérateurs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2020 DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir produit un recueil de procédures des activités liées à la gestion durable des forêts
- Résultat annuel N°2 : Avoir élaboré trois (3) textes d'application portant sur le volet gestion durable du patrimoine hydrique, et 5 autres sur le volet gestion durable des forêts

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le manuel de procédure des activités liées à la gestion durable des forêts a été produit.
- Résultat annuel N°2 : 3 projets de texte du volet écosystème aquatique ont été produits, mais sont en attente de validation et les 5 projets de textes du volet forêt sont en cours d'élaboration

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de contribution à la révision du code forestier volet Forêt et milieux aquatiques	%	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	Nombre	10	0	8	3	-5		
Taux d'avancement dans la production du recueil de procédure	%	0	25	100	80	-20	-	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Tous les thèmes du manuel de procédures ont été discutés et validés. En effet, après la constitution d'une équipe chargée de rédiger et de coordonner la rédaction du manuel, une première monture a été réalisée et est actuellement en cours de validation.

Résultat annuel N°2 :

Les 3 projets de texte du volet écosystème aquatique ont été rédigés. Par contre, les 5 projets du volet forêt sont en cours d'élaboration. Cependant, les projets de textes certes rédigés n'ont pas encore été validés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2020 IMPLIQUER LES (3) COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORETS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir suivi au moins trois (3) forêts communautaires attribuées
- Résultat annuel 2 : Avoir fait signer au moins dix (10) cahiers de Charges Contractuelles

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 forêts communautaires attribuées sur l'ensemble du territoire
- Résultat annuel N°2 : 76 cahiers de charges ont été signés entre les opérateurs économiques du secteur forêts et les communautés villageoises sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de forêts communautaires suivies	Nombre	ND	3	3	4	+1		
Nombre de cahiers de charges contractuelles signés	nombre	0	10	10	76	+66		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour l'année 2016, il s'agissait d'intégrer au processus de foresterie communautaire, au moins 3 communautés rurales réparties sur l'ensemble du territoire national et de faire signer au moins 10 Cahiers de charges contractuelles entre opérateurs économiques du secteur forêt et communautés villageoises sur l'ensemble du territoire.

Ces deux résultats ont été largement dépassés car :

- Sur 3 forêts communautaires prévues, 4 ont été attribuées et font l'objet de suivi ;
- Sur 10 cahiers de charges initialement prévus, 76 ont été signés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2020 AVOIR AMELIORE L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir produit un (1) plan de valorisation des milieux aquatiques
- Résultat annuel 2 : Avoir élaboré une (1) méthode d'inventaire des milieux aquatiques.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le premier draft du plan de valorisation des milieux aquatiques a été produit.
- Résultat annuel N°2 : Méthode avancée au niveau de l'élaboration du guide technique relatif à la nomenclature des thématiques à couvrir lors des inventaires des eaux de surface

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	0	30	30	20	-10	30	
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques	%	0	5	50	10	-40	50	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : 20% du projet d'élaboration du plan de valorisation de milieux aquatiques ont été réalisés contre 30% prévus. Cette étape correspond à la production des termes de référence et à l'élaboration du premier draft dudit plan.
- **Résultat annuel N°2** : Elaboration des termes de référence pour une mission d'expérimentation du guide technique des thématiques (protocole de collecte) à couvrir pendant la phase d'inventaire des eaux de surface.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : D'ICI 2020 CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT ET AU REBOISEMENT DES FORETS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : le taux de superficie forestière sous aménagement est porté à 100%
- Résultat annuel 2 : un plan de promotion de la certification forestière est produit
- Résultat annuel 3 : Avoir contrôlé au moins cinq (5) Concessions Forestières sous Aménagement Durable sur le respect des normes d'aménagement.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le taux de superficie forestière sous aménagement est porté à 98%
- Résultat annuel N°2 : un draft du plan de promotion de la certification forestière a été produit
- Résultat annuel N°3 : cinq concessions forestières sous aménagement durable sur le respect des normes d'aménagement ont été contrôlées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de superficie forestière sous aménagement	%	ND	98	100	98	-2	100	-
Taux d'avancement dans la production d'un Plan de promotion de la certification forestière	%	13	30	100	60	-40	-	-
Nombre de concessions sous aménagement durable contrôlées	Nombre	ND	08	05	05	0	10	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : L'état des lieux de la situation des aménagements a été réalisé, ce qui a permis de dresser la liste des permis hors aménagement. Un arrêté n° 000199/25/16 faisant retour au domaine de 24 permis a été élaboré, signé et publié ;

Résultat annuel 2 : Les termes de références du plan de promotion de la certification forestière ont été rédigés, un premier draft du plan a été produit ;

Résultat annuel 3 : cinq concessions forestières sous aménagement durable sur le respect des normes d'aménagement ont été contrôlées (Société d'Exploitation Gabonaise des grumes (EGG), Compagnie Africaine d'Exploitation du Bois, Société Forestière des Bois Tropicaux (SFTB), OLAM Estuaire et Lambaréné et Lacs).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : D'ICI 2020 AVOIR ASSURE L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HYDRIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel: Finaliser le guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques et le guide technique d'aménagement et de restauration

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel : le guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques a été réalisé à 20% et le guide technique d'aménagement et de restauration à 15%.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la finalisation du guide de suivi évaluation des milieux aquatiques	%	0	0	40	20	-20	70	
Taux d'avancement dans la finalisation du guide technique d'aménagement et de restauration	%	0	0	30	15	-15	80	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Seuls les termes de référence en vue de tester les guides ont été élaborés. Une mission de test des Guides dans la province du Moyen-Ogooué (Ndjolé) a été réalisée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : RENFORCER D'ICI 2020 LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLÉGALE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel: Mener trois (3) campagnes de sensibilisation et de présentation du Plan d'Action National de lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale des Ressources Forestières (PANEFI)

Résultat annuel atteint

- Aucune campagne n'a été menée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées sur le terrain	Nombre	0	ND	3	0	-3	3	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les TDRs de campagnes de sensibilisation ont été élaborés, les équipes de sensibilisation ont été constituées, les budgets de campagnes de sensibilisation ont été élaborés mais n'ont jamais été mis à disposition. En conséquence, les campagnes n'ont pas été menées faute de moyens financiers.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : D'ICI 2020 AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLES DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIÈRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Elaborer un (1) manuel de procédure de communication
- Résultat annuel 2 : Finaliser le plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources hydriques et Forestières et avoir réussi à mener au niveau national une (1) première action de sensibilisation

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : le draft du manuel de procédures de communication a été élaboré
- Résultat annuel 2 : le plan de communication a été actualisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du manuel de procédure de communication	%	0	ND	50	40	-10	80	
Taux d'élaboration du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources hydriques	%	0	20	40	15	-25	60	
Nombre de participants aux actions d'information et de sensibilisation	Nombre	0	150	100	0	-100	100	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat 1 : Une équipe chargée de rédiger le manuel de procédures de communication a été mise en place, la revue bibliographique a été élaborée, ce qui a permis la rédaction du premier draft.
- Résultat 2 : Le plan de communication et le chronogramme des activités de communication ont été actualisés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°8 : D'ICI 2020 AVOIR RENFORCE LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Elaborer le Plan de formation pour l'ensemble du programme

Résultat annuel atteint

- Le plan de formation pour l'ensemble du programme n'a pas été élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation	%	-	70	10	10	0	-	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour ce résultat, il n'y a eu que la désignation des membres du groupe de travail et la production de la liste des besoins en formation de chaque service qui ont été réalisés. Les travaux d'élaboration en eux-mêmes n'ont jamais démarré.

Cet objectif n'a pas été reconduit pour l'année 2017, car le RPROG a estimé qu'il était plus cohérent avec les missions dévolues à la DCRH.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°9 : D'ICI 2020 AVOIR FORMALISE ET MISE EN ŒUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES OPERATEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Contractualiser les relations de travail avec l'AEAFB, le Fonds Forestier National, les ONG et autres partenaires
- Résultat annuel N°2 : Réviser la feuille de route en vue de relancer les négociations devant aboutir à la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade), entre l'Etat Gabonais et l'Union Européenne

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : trois contrats ont été signés avec les ONG nationales et internationales et les autres partenaires.
- Résultat annuel N°2 : la feuille de route en vue de relancer les négociations a été révisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de contrats, conventions, protocoles signés avec les acteurs impliqués dans le champ du programme	Nombre	0	10	2	3	1		
Taux d'avancement dans les négociations sur l'APV FLEGT	%	0	5	10	10	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Ce résultat a été rendu possible avec la signature :

- d'une convention a été signée avec l'ONG nationale PLUMEREA sur la gestion de la mangrove ;
- d'un protocole d'entente avec une ONG internationale TNC (The Nature Conservancy) ;
- du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins, des fleuves, des lacs et des aquifères.

Résultat annuel 2 : A la suite de l'actualisation de la feuille de route, le draft de la grille de légalité a également été finalisé et la vulgarisation des APV/Grille de légalité se fait sur le site de l'Agence d'Exécution de la Filière Forêt-bois.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.381.1: Gestion des forêts domaniales de production	1 411 946 306	1 257 574 082	154 372 224	1 411 946 306	1 257 574 082	154 372 224
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	696 392 000	655 309 925	41 082 075	696 392 000	655 309 925	41 082 075
Titre 3 Dépenses de biens et services	53 166 905	23 679 797	29 487 108	53 166 905	23 679 797	29 487 108
Titre 4 Dépenses de transfert	662 387 401	578 584 360	83 803 041	662 387 401	578 584 360	83 803 041
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.381.2: Gestion des Forêts Communautaires	39 236 881	5 991 000	33 245 881	39 236 881	5 991 000	33 245 881
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	18 215 671	0	18 215 671	18 215 671	0	18 215 671
Titre 3 Dépenses de biens et services	21 021 210	5 991 000	15 030 210	21 021 210	5 991 000	15 030 210
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.381.3: Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	19 348 730	6 450 000	12 898 730	19 348 730	6 450 000	12 898 730
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	19 348 730	6 450 000	12 898 730	19 348 730	6 450 000	12 898 730
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.381: Gestion durable des eaux et des forêts	1 470 531 917	1 270 015 082	200 516 835	1 470 531 917	1 270 015 082	200 516 835
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	714 607 671	655 309 925	59 297 746	714 607 671	655 309 925	59 297 746
Titre 3. Dépenses de biens et services	93 536 845	36 120 797	57 416 048	93 536 845	36 120 797	57 416 048
Titre 4. Dépenses de transfert	662 387 401	578 584 360	83 803 041	662 387 401	578 584 360	83 803 041
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation de 1 470 531 917 F CFA en AE et CP inscrite dans la loi de finances 2016, les crédits du programme « Gestion durable des eaux et forêts » ont été exécutés pour 1 270 015 082 F CFA, soit un écart de 200 516 835 FCFA. Ce niveau d'exécution, qui correspond à un taux de 86,4%, se présente par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 714 607 671 F CFA en AE et CP dans la loi de finances, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP, ont été exécutées pour 655 309 925 F CFA, soit un taux d'exécution de 91,70 %. L'écart de 59 297 746 F CFA qui en résulte correspond au reliquat de la MONP non mis à disposition.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de 93 536 845 F CFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 36 120 797 F CFA, soit un taux d'exécution 38,6%.

L'écart de 57 416 048 F CFA constaté s'explique par la non levée de la réserve obligatoire et les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

Si l'on tient compte du niveau de la réserve de crédits de 4 676 842 FCFA non levée tout au long de l'année, les ressources disponibles du programme s'élèvent à 88 860 003 FCFA. Rapporté aux crédits disponibles, le taux d'exécution s'établit à 40,6%.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Initialement autorisées à 662 387 401 F CFA dans la loi de finances, les dépenses de transferts ont été exécutées à 578 584 360 F CFA, soit un taux d'exécution de 87,3%.

L'écart de 83 803 041 FCFA entre les autorisations et les crédits exécutés résulte de la dernière tranche des subventions non versée au Fonds Forestier National et à l'Agence d'exécution des Activités de la filière forêt-bois.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Gestion durable des eaux et forêts	Programme Gestion des Finances Publiques	Titre 2	-54 569 691	-54 569 691
Programme Gestion durable des eaux et forêts	Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	- 17 086 654	- 17 086 654
Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion durable des eaux et forêts	Titre 2	+15 633 553	+15 633 553
Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion durable des eaux et forêts	Titre 2	+ 14 940 717	+ 14 940 717
Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion durable des eaux et forêts	Titre 4	+100 000 000	+100 000 000
Total des Transferts			58 917 925	58 917 925
dont Titre 2			-41 082 075	-41 082 075
dont Titre 4			100 000 000	100 000 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2016, le programme "Gestion durable des eaux et forêts" a un niveau net de transferts de 58 917 925 FCFA décliné comme suit :

- 54 569 691 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources au titre d'un regroupement de crédits pour la couverture de la solde permanente 2016 ;
- 17 086 654 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles pour un ajustement budgétaire de la MONP ;
- 15 633 553 FCFA de dépenses de personnel reçues de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles au titre de l'ajustement budgétaire de la MONP ;
- 14 940 717 de dépenses de personnel reçues de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles pour la prise en charge de la MONP des services déconcentrés ;
- 100 000 000 FCFA de dépenses de transferts reçues de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles pour la prise en compte de la rallonge budgétaire du Fonds Forestier National.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	1	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie A	146	155	168				168
Permanents	133	142	158				158
Non permanents	13	13	10				10
Agents de catégorie B	133	133	162				162
Permanents	119	116	154				154
Non permanents	14	14	8				8
Agents de catégorie C	14	14	15				15
Permanents	6	6	10				10
Non permanents	8	8	5				5
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente	216	218	245				245
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	513	521	590				590

Explication des évolutions :

Aucun mouvement au niveau des effectifs n'a été communiqué.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	20	20	20	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	11	11	11	0
Total pour l'opérateur	31	31	31	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	17	17	17	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	28	33	28	5
Total pour l'opérateur	45	50	45	5
Total pour le programme	76	81	76	5

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Aucun mouvement au niveau des effectifs n'a été communiqué.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	714 607 671	714 607 671	655 309 925	655 309 925	59 297 746	59 297 746
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	714 607 671	714 607 671	655 309 925	655 309 925	59 297 746	59 297 746

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits inscrits en titre 2 correspondent à la MONP. Prévus pour 714 607 671 F CFA, les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 655 309 925 FCFA, soit un écart de 59 297 746 F CFA.

L'écart constaté est lié à la partie des salaires de la MONP non mise à disposition en raison du gel des recrutements initialement prévus.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 : Gestion des Forêts Domaniales de Production	53 166 905	53 166 905	23 679 797	23 679 797	29 487 108	29 487 108
Contrôle des aménagements forestiers	12 060 500	12 060 500	2 364 699	2 364 699	9 695 801	9 695 801
Contrôle du respect de la réglementation	41 106 405	41 106 405	21 315 098	21 315 098	19 791 307	19 791 307
AC TION 2 : Gestion des Forêts Communautaires	21 021 210	21 021 210	5 991 000	5 991 000	15 030 210	15 030 210
Appui aux communautés rurales pour la gestion des forêts communautaires	21 021 210	21 021 210	5 991 000	5 991 000	15 030 210	15 030 210
AC TION 3 : Inventaires et Aménagement du Patrimoine Hydrique	19348730	19348730	6 450 000	6 450 000	12 898 730	12 898 730
Inventaire et valorisation des écosystèmes aquatiques	4 321 916,00	4 321 916,00	1 800 000	1 800 000	2 521 916,00	2 521 916,00
Aménagement et restauration des écosystèmes aquatiques	15 026 814,00	15 026 814,00	4 650 000	4 650 000	10 376 814,00	10 376 814,00
Total des crédits de titre 3	93 536 845	93 536 845	36 120 797	36 120 797	57 416 048	57 416 048

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 :

Au titre de l'exercice 2016, le programme a bénéficié d'une dotation de 93 536 845 FCFA en biens et services exécutée à hauteur de 36 120 797 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action et par titre comme suit :

Action 1 :

53 166 905 FCFA ont été consacrés à cette action. Sur cette dotation, 23 679 797 FCFA ont été exécutés mais sont demeurés impayés jusqu'à fin décembre 2016. Toutefois, en dépit de l'absence des règlements des ordonnances émises en 2016, les activités prévues dans le cadre de cette action ont été réalisées grâce au paiement des dépenses de l'année de 2015 et aux financements extérieurs (programme DPL de la Banque Mondiale).

La mise en œuvre de ces activités (le contrôle des aménagements forestiers et du respect de la réglementation), a permis l'avancement des objectifs 1, 4, 9 avec entre autres le passage de la superficie forestière sous aménagement à 98%, l'élaboration de 3 projets de texte sur les écosystèmes aquatiques et la signature de 3 contrats avec les ONG nationale et internationale.

Action 2 :

Initialement autorisés à 21 021 210 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 5 991 000 FCFA. Ces crédits consommés ont essentiellement permis d'appuyer les communautés rurales dans la gestion des forêts communautaires. Le faible niveau d'exécution des crédits n'a pas permis d'atteindre les résultats préalablement définis (sensibilisation et présentation du PANEFI et élaboration du plan de formation).

Action 3 :

Sur 19 348 730 FCFA, seuls 6 450 000 FCFA ont été ordonnancés mais restent non payés à fin décembre 2016. En l'absence des règlements en 2016, les activités prévues dans le cadre de cette action, notamment l'inventaire, la valorisation, l'aménagement et la restauration des écosystèmes aquatiques, ont été réalisées grâce au paiement des dépenses de 2015.

La mise en œuvre de ces activités a permis d'atteindre les résultats des objectifs 3 et 7 à savoir l'aboutissement du plan de valorisation des milieux aquatiques, l'élaboration du manuel de procédures de communication et du plan de communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources hydriques et forestières.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 : Gestion des Forêts domaniales de Production	662 387 401	662 387 401	578 584 360	578 584 360	83 803 041	83 803 041
Subvention aux organismes (Fonds Forestier National) et (Agence d'exécution des Activités de la filière forêt-bois	612 887 401	612 887 401	529 379 360	529 379 360	83 508 041	83 508 041
Cotisations internationales (OIBT)	25 000 000	25 000 000	24 000 000	24 000 000	1 000 000	1 000 000
Cotisations internationales (OAB, COMIFAC)	24 500 000	24 500 000	5 205 000	5 205 000	19 295 000	19 295 000
Cotisation ministérielle sur l'environnement	0	0	20 000 000	20 000 000	-20 000 000	-20 000 000
Total des crédits de titre 4	662 387 401	662 387 401	578 584 360	578 584 360	83 803 041	83 803 041

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 :

Autorisées à 662 387 401 FCFA, les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de 578 584 360 FCFA pour la couverture des subventions des opérateurs (Fonds Forestier National et l'Agence d'exécution des Activités de la filière forêt-bois) et des engagements du Gabon à l'OIBT, à la COMIFAC et à l'OAB.

Par ailleurs, il faut souligner qu'une cotisation au profit de la conférence ministérielle sur l'environnement (CMAE), initialement non prévue dans la loi de finances, a été également payée courant 2016.

L'écart de 83 803 041 FCFA entre les autorisations et les crédits exécutés résulte de la dernière tranche des subventions non versée au Fonds Forestier National et à l'Agence d'exécution des Activités de la filière forêt-bois qui n'ont pas été mises à disposition.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR FONDS FORESTIER NATIONAL

Présentation de l'opérateur

Le Fonds Forestier National est un établissement public (EPA) jouissant d'une autonomie administrative et financière. Le Fonds Forestier National a son siège à Libreville.

Missions du Fonds Forestier National :

Missions de service public :

- Le Fonds forestier National (FFN) est destiné à assurer le financement des travaux et des études visant à protéger, à aménager et à valoriser les ressources forestières, fauniques et hydriques.
- Le FFN est un guichet où seront domiciliés tous les appuis financiers publics ou privés (banque, organisations internationales,);
- Il a en charge la recherche et la mobilisation des financements nécessaires au financement du secteur forêt/bois.

Missions de développement :

- appuyer financièrement la promotion et l'industrialisation de la filière bois ;
- assurer le financement des activités de conservation et de protection de la faune ;
- assurer le financement des opérations de reboisement et de régénération forestière ;
- assurer le financement de la gestion durable des forêts et des écosystèmes aquatiques.

Travail avec l'opérateur

- Pour l'année 2016, aucun contrat entre l'Etat et le Fonds Forestier National n'a été signé ;
- Aucun suivi-évaluation en cours d'année n'a été fait ;
- Aucun travail entre l'état et l'opérateur n'a été réalisé.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	240 014 014	201 276 800
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	40 336 241	40 336 241
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	280 350 255	241 613 041

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Les moyens alloués à l'opérateur par l'Etat ont essentiellement servi au paiement des dépenses obligatoires ayant permis un fonctionnement minimal du Fonds Forestier National, notamment le complément des salaires, le loyer et les charges d'électricité et d'eau.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris :

Objectif2/P1.1 : être parvenu à appuyer financièrement au moins 3 communautés dans la création de 3 forêts communautaires Mission permanente de l'opérateur : assurer le financement des travaux et des études visant à protéger, à aménager et à valoriser les ressources forestières, fauniques et hydriques.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de communautés bénéficiaires d'un financement du FFN dans la création des forêts communautaires.	0	3	0	-3
Indicateur 2 : nombre de forêts communautaires créées	0	3	0	-3

OPERATEUR AGENCE D'EXECUTION DES ACTIVITES DE LA FILIERE FORET-BOIS

Aucun travail n'ayant été effectué entre l'opérateur et le programme, aucune donnée n'est disponible sur l'exécution 2016.

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF) pour parvenir à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

De façon plus spécifique, ce programme comprend i) l'ensemble des activités de transformation et de valorisation du bois (la gestion des unités y afférentes, des mouvements des stocks et des flux des volumes produits par ces dernières) ; ii) l'ensemble des activités de valorisation des rebuts forestiers (valorisation de la biomasse et productions des bioénergies) ; iii) la gestion des produits forestiers non ligneux (gestion des stocks d'exploitation, gestions des opérateurs économiques exerçant dans ce domaine et des flux de commercialisation des PFNL).

En revanche, ce programme ne couvre pas le processus de détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialiser sur le territoire national. La politique d'industrialisation de filière bois vise actuellement à aller vers la transformation plus poussée du bois. Cette évolution permettra d'avoir des entreprises plus élaborées, plus compétitives et diversifiées. La filière est aujourd'hui caractérisée majoritairement par des industries du bois de la première transformation. La bonne application de cette politique permettra à long terme de passer de la 1^{ère} transformation du bois à la 2^{ème} voir même vers à la 3^{ème} avec plusieurs unités fabricant des produits finis et de bonnes factures.

Le Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers est le Responsable du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois ».

Dans la mise en œuvre du programme, la DGICBVPF s'appuie sur des opérateurs dont le Bureau Industrie Bois (BIB) ; l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), le Fonds Forestier National (FFN) et les partenaires dont les principaux sont l'Agence Française de Développement (AFD) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux/ Fonds Commun des Produits de Base (OIBT/CFC) ; Les syndicats des opérateurs économiques (SIAG, UFIAG, UFIG, etc.)

L'industrialisation de la filière forêt-bois est l'un des axes majeurs du Code Forestier gabonais, elle poursuit l'objectif d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays, par la mise en place d'industries du bois diversifiée et performante. Grâce à cette vision, le gouvernement a pris lors du Conseil des Ministres en sa séance du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale qui va créer au Gabon un nouvel environnement pour les entreprises, une nouvelle organisation et un encadrement différent des activités par l'administration forestière.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » sont :

- Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets de la biomasse et des produits forestiers non ligneux ;
- Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés.

ACTION N° 1 : PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES DECHETS DE LA BIOMASSE ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Cette action recouvre l'ensemble des activités permettant de i) promouvoir la transformation du bois en vue de diminuer les volumes de déchets produits, notamment la création des lignes de récupération des chutes de déligneur, la carbonisation, le bois de chauffe etc..., ii) mieux valoriser les rebuts du bois (déchets) et, iii) de valoriser les produits forestiers non ligneux.

La réalisation de ces activités nécessite le renforcement du cadre réglementaire par la mise en place des normes d'industrialisation pour la filière forêt-bois en partenariat avec l'Agence Gabonaise de Normalisation. Elles visent également à améliorer le cadre réglementaire existant et à mettre en place un environnement qui favorise la réalisation des missions de lutte contre la transformation illicite du bois (création d'une brigade de contrôle des produits débités issus du bois).

ACTION N° 2 : PROMOTION DU COMMERCE DU BOIS ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU NIVEAU DES MARCHES

Cette action a pour objet la mise en place d'une réglementation pour la valorisation des rebuts forestiers et des PFNL et les activités d'étude des filières commerciales des PFNL.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement :

- l'importance et la diversité du patrimoine forestier gabonais reconnues dans le bassin du Congo, « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie
- le PSGE qui fait de la forêt un levier important de développement économique et social du pays ;
- une exploitation illicite croissante des ressources forestières (coupes d'arbres) ;
- un rôle progressivement plus important des populations riveraines en matière de valorisation des produits de la filière forêt ;
- le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée ;
- l'accent mis depuis quelques années par les organisations internationales (FAO) sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, de tirer le meilleur parti de toutes les potentialités économiques que recèlent les forêts, au-delà de la simple coupe de bois ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de transformation et de valorisation des produits de la filière bois (techniques de sciage, modes de valorisation des rebuts du bois...).

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- Enjeu 1 : Mieux tirer parti des ressources en développant la transformation intégrale du bois et la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- Enjeu 2 : Promouvoir et développer la participation des nationaux dans la filière ;
- Enjeu 3 : Offrir aux populations des produits de bonne facture et à moindre coût ;
- Enjeu 4 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation, la préservation des ressources et la transformation plus poussée afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- Enjeu 5 : Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ici 2018 disposer d'un cadre législatif et réglementaire révisé et adapté aux évolutions du secteur ;

OBJECTIF N°2 : D'ici 2018 avoir développé un cadre de collaboration (technique, financier, etc) étroit entre les acteurs de la filière forêt-bois à partir d'une base de données dynamique et fiable ;

OBJECTIF N°3 : D'ici 2018 disposer d'un système de contrôle renforcé pour faire appliquer le cadre légal et réglementaire ;

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018 DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir finalisé et validé trois (3) drafts des sections Industrie et commerce du bois, Valorisation des Rebutis et des Produits forestiers autres que le bois d'œuvre, devant constituer la partie industrialisation du nouveau Code Forestier

Résultat annuel atteint

- Les (3) drafts ont été finalisés et validés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du draft sur les PFNL du code forestier	%	0	0	100	100	0	0	0
Taux d'avancement de l'élaboration du draft sur la valorisation des rebutis de bois du code forestier	%	0	0	100	100	0	0	0
Taux d'avancement de l'élaboration du draft sur les industries et le commerce du bois du code forestier	%	0	0	100	100	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les trois (3) drafts sont finalisés et validés. Ils ont été intégrés dans le projet du nouveau Code forestier transmis au Secrétariat Général du Gouvernement conformément au circuit de validation des textes législatifs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2018 AVOIR DEVELOPPE UN CADRE DE COLLABORATION (TECHNIQUE, FINANCIER, ETC) ETROIT ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET FIABLE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir mise en place deux (2) bases de données à hauteur de 25% chacune.
- Résultat annuel 2 : Avoir signé deux (2) conventions pour développer et animer les cadres de partenariats dans les domaines de la valorisation des PFNL et des rebutis du bois ;
- Résultat annuel 3 : Avoir appuyé au sein des populations rurales deux (2) Groupements d'Intérêts Communs de la valorisation des rebutis industriels de bois et produits forestiers autres que le bois dans formalisation de leur statut juridique et dans la mise en œuvre de leurs activités.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : les 2 bases de données n'ont pas pu être produites.
- Résultat annuel 2 : une convention a été signée sur les 2 initialement prévues
- Résultat annuel 3 : 1 programme d'appui aux populations et Groupements d'Intérêts Communs a été mis en place

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de transformation du rotin dans la province de l'estuaire (PFNL)	%	0	0	25	10	15	ND	ND
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de valorisation des rebuts de bois	%	0	0	25	15	10	ND	ND
Nombre de conventions signées dans les domaines de la valorisation des rebuts du bois et ceux de la valorisation des PFNL	Nombre	0	1	2	1	1	ND	ND
Nombre de groupement de petits producteurs appuyés dans la valorisation des produits forestiers	Nombre	0	2	2	0	0	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : l'objectif de départ était de mettre en place deux (2) bases de données à hauteur de 25% chacune. Ces bases de données n'ont certes pas été produites, mais il y a eu un travail de recensement entrepris auprès des opérateurs économiques de la filière valorisation des rebuts industriels du bois, et produits forestiers non ligneux. Faute de moyens financiers suffisants, la seule activité de recensement réalisée représente 10% de la cible initialement arrêtée.

Toutefois, pour atteindre définitivement cette cible, les activités ci-après devraient se poursuivre :

- le recensement des opérateurs des filières (rebut et PFLN) ;
- le recrutement d'un expert pour la conception des deux (2) bases de données ;
- et, la formation des agents au sein des Directions Provinciales pour la collecte des données, l'utilisation et le renseignement de la base de données ;

Résultat annuel N°2 : La convention en matière de valorisation des rebuts du bois n'a pas été signée suite à la dislocation de la coopérative SAFOR TRAORE & FILS. Un plan de formation et d'équipement a été élaboré mais faute de budgets conséquents, il n'a pu être mis en œuvre.

Par contre, la convention en matière de produits forestiers non ligneux (PFNL) a été signée avec l'ONG GABON IMAGES NATURE. Cependant, il reste à mettre en place le plan de formation et d'équipement qui n'a pu être réalisé faute de moyens financiers conséquents.

Résultat annuel N°3 : Le programme est élaboré, mais la mise en œuvre effective (formation technique sur les process de valorisation, assistance dans le suivi, achat et utilisation du matériel) ne peut pas être faite, faute de moyens financiers suffisants.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2018 DISPOSER D'AU MOINS UNE BRIGADE DE CONTROLE DANS UN PORT POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Une (1) mission conjointe de contrôle sur le terrain est réalisée ;

Résultat annuel atteint

- La mission conjointe n'a pas été réalisée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de la mission de contrôle Planifiée et réalisée conjointement	%	0	0	100	10	90	0	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cette mission n'a pu à ce jour être effectuée compte tenu du fait qu'elle nécessite des moyens financiers pour le déplacement des agents. Toutefois, les termes de référence (TDRs) ont été élaborés, ce qui pourrait être évalué à 10% de la cible globale.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	14 000 000	4 299 998	9 700 002	14 000 000	4 299 998	9 700 002
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	10 000 000	4 299 998	5 700 002	10 000 000	4 299 998	5 700 002
Titre 4 Dépenses de transfert	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	7 000 000	1 715 000	5 285 000	7 000 000	1 715 000	5 285 000
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	5 000 000	1 715 000	3 285 000	5 000 000	1 715 000	3 285 000
Titre 4 Dépenses de transfert	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.388: Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	6 014 998	14 985 002	21 000 000	6 014 998	14 985 002
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	6 014 998	8 985 002	15 000 000	6 014 998	8 985 002
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisés à 21 000 000 F CFA en AE et CP dans la loi de finances 2016, les crédits du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » ont été exécutés à hauteur de 6 014 998 F CFA, soit un écart 14 985 002 FCFA.

Ces crédits exécutés, équivalent à un taux de 28,64%, sont répartis entre les titres comme suit :

Titre 3 : Dépenses de biens et services

Le programme a bénéficié de 15 000 000 F CFA au titre des biens et services dans la loi de finances. Cette dotation a été exécutée à hauteur 6 014 998 F CFA, soit un taux d'exécution 40,1%.

L'écart de 8 985 002 F CFA qui en résulte s'explique essentiellement par les mesures régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat.

Titre 4 : Dépenses de transferts

6 000 000 F CFA ont été alloués au programme au titre des transferts. Toutefois, ces crédits destinés à l'appui des petits artisans intervenant dans la valorisation des rebuts du bois et des produits forestiers non ligneux n'ont pu être exécutés.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2014 (1)	Ouverts en LF pour 2015 (a)	Répartition prévisionnelle 2016			Total
			Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2016 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	79	73	0	2	2	75
Solde forfaitaire globale (s1)	0	0	0	0	0	0
Catégorie A (s2)	57	54	0	1	0	55
Permanents	55	50	0	1	0	51
Non permanents	2	4	0	0	0	0
Catégorie B (s3)	19	18	0	1	0	19
Permanents	19	18	0	1	0	19
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	3	1	0	0	0	1
Permanents	0	0	0	0	0	0
Non permanents	3	1	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente (t)	3	7	0	0	0	7
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	82	80	0	2	0	82

Explication des évolutions :

Deux entrées ont été enregistrées au niveau du programme dont un agent de catégorie A et un autre de catégorie B. Les effectifs sont ainsi passés de 80 agents au 1^{er} janvier à 82 au 31 décembre 2016.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	10 000 000	10 000 000	4 299 998	4 299 998	5 700 002	5 700 002
Orientations et suiv is des activités des opérateurs économiques	8 000 000	8 000 000	3 699 998	3 699 998	4 300 002	4 300 002
Collecte et analy se de données	2 000 000	2 000 000	600 000	600 000	1 400 000	1 400 000
Action 2 - Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	5 000 000	5 000 000	1 715 000	1 715 000	3 285 000	3 285 000
Elaboration et actualisation des orientations stratégique pour le secteur	5 000 000	5 000 000	1 715 000	1 715 000	3 285 000	3 285 000
Total des crédits de titre 3	15 000 000	15 000 000	6 014 998	6 014 998	8 985 002	8 985 002

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 :

Au titre de l'exercice 2016, le programme a bénéficié d'une dotation de 15 000 000 FCFA en biens et services dont 6 014 998 F CFA ont été exécutés, soit 40 % de l'autorisation parlementaire. Ce niveau d'exécution se décline par action et par activité ainsi qu'il suit :

Action1 :

Sur une dotation de 10 000 000 FCFA inscrite dans la loi de finances, 4 299 998 FCFA ont été ordonnancés. En dépit de ces engagements, seuls 1 600 000 FCFA de frais de mission ont été payé pour l'identification des établissements de vente de bois à Libreville et Akanda, pour le recensement des commerçants de PFNL et pour la sensibilisation des groupements d'intérêts.

A ces activités, il faut ajouter l'élaboration de trois (3) drafts des sections Industrie et commerce du bois, Valorisation des Rebutis et des Produits forestiers autres que le bois d'œuvre, devant constituer la partie industrialisation du nouveau Code Forestier en lien avec l'objectif stratégique n°1.

Action 2 :

Prévus à 5 000 000 FCFA dans la loi de finances, les crédits de l'action 2 ont été exécutés à hauteur de 1 715 000 pour l'élaboration et l'actualisation des orientations stratégique du secteur "commerce du bois et des produits forestiers non ligneux".

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	4 000 000	4 000 000	0	0	-4 000 000	-4 000 000
ACTION 2 - Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	2 000 000	2 000 000	0	0	-2 000 000	-2 000 000
Total des crédits de titre 4	6 000 000	6 000 000	0	0	-6 000 000	-6 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 :

Les crédits de 6 000 000 FCFA inscrits dans la loi de finances n'ont pas été exécutés.

PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Conservation de la Biodiversité** » est orienté d'une part vers la protection de la faune et de la flore et de l'état écologique des milieux aquatiques et, d'autre part, vers la prévention ou correction des dégradations que ceux-ci pourraient subir. Il est mis en œuvre par la Direction générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA).

En ce qui concerne la faune sauvage, l'action du programme vise à gérer cette dernière sur l'ensemble du territoire national selon la réglementation en vigueur, notamment sur les aspects de chasse, détention, importation et exportation. En outre dans le cadre plus restreint des aires protégées, il met l'accent sur la protection des espèces animales et leur habitat naturel.

Les espèces végétales sont quant à elles protégées dans les séries de conservation des massifs forestiers régulièrement attribués. Ces zones de conservation assurent non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage et la flore, la préservation des paysages et des sites critiques.

Les écosystèmes aquatiques, réservoirs de la diversité biologique, font pour leur part l'objet d'une surveillance dans le but de les maintenir, dans un état de conservation qui en permettrait la jouissance par les générations actuelles et futures.

Le programme est piloté par le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées.

Dans la mise en œuvre du programme, les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence National des Parcs Nationaux (ANPN), le Fonds Forestier National (FFN) ainsi que sur les organismes tels que WWF, WCS, ASF, Conservation et Justice etc.

Il est à noter que le programme « Conservation de la biodiversité » ne concerne pas l'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux, dédiée au programme Gestion durable des Eaux et des Forêts. De même, le programme ne met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux, qui relève du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois ».

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTEGEES Y COMPRIS LES MASSIFS FORESTIERS

Cette action concerne l'ensemble des activités liées à la conservation de la faune sauvage et de la flore dans les aires protégées et dans les concessions forestières régulièrement attribuées.

La gestion de la faune et des Aires protégées consiste à aménager les Aires protégées, organiser la chasse, contrôler les activités anthropiques autour et à l'intérieur des Aires protégées et promouvoir la traçabilité des produits cynégétiques, et enfin, assister les communautés dans la gestion des conflits Hommes-Faune. Cette action inclue également la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier et des Aires protégées dont les objectifs sont, de préserver les fonctions écologiques et biologiques des forêts.

Dans les massifs forestiers, le plan d'aménagement prévoit d'une part, une série de protection des zones sensibles qui garantit le maintien du couvert forestier, à travers la protection des sols fragiles, les sources d'eau, les zones marécageuses, les zones humides, les berges mais également la diversité biologique qui s'y trouve, et d'autre part, une série de conservation qui assure non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage et la flore, la préservation des paysages et des sites critiques.

ACTION N° 2 : SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Cette action couvre les activités de surveillance des écosystèmes aquatiques. Elle vise d'abord à acquérir une connaissance pertinente et cohérente des écosystèmes aquatiques, à constituer un système de veille pour détecter les évolutions de tous paramètres aquatiques (chimiques, physiques et bioécologiques). Ensuite, elle permet d'améliorer l'état écologique des milieux aquatiques dans les zones de conservation.

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- l'importance et la diversité de la faune et de la flore au Gabon ;
- le PSGE qui fait de cette biodiversité un atout pour le développement et la diversification de l'économie ;
- une exploitation illicite croissante de la biodiversité, faunique et floristique ;
- une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones de conservation (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...);
- un rôle progressivement plus important des organismes internationaux, des ONG, des associations en matière de conservation de la biodiversité ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils et méthodes modernes de conservation de la biodiversité (guides de gestion et d'évaluation) ;
- l'existence de zones naturelles protégées transfrontalières, gérées dans le cadre de traités sous régionaux qui engagent le Gabon politiquement, juridiquement, techniquement ;
- la signature par le Gabon de plusieurs conventions internationales en matière de biodiversité (CDB, CITES, RAMSAR...).

ENJEUX

Les objectifs pluriannuels du programme s'appuient sur quatre (4) grands enjeux :

- Enjeu 1 : Connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et écosystèmes aquatiques ;
- Enjeu 2 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité ;
- Enjeu 3 : Permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales ;
- Enjeu 4 : Développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018 DISPOSER ET APPLIQUER UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Elaborer quatre (4) textes réglementaires en matière de faune, aires protégées et écosystèmes aquatiques et les avoir vulgarisés auprès de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Résultat annuel N°2 : Réviser soixante-quinze pourcent (75%) des statuts de l'ANPN et soixante-quinze pourcent (75%) de la loi sur les parcs nationaux pour tenir compte de la nécessité de relever le régime des sanctions

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Les quatre (4) textes réglementaires en matière de faune, aires protégées et écosystèmes aquatiques ont été élaborés.
- Résultat annuel N°2 : les 75% des statuts de l'ANPN et 75% de la loi sur les parcs nationaux ont bel et bien été réalisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de révision du code forestier dans les domaines de compétences du programme	%	ND	ND	100	100	0	100	100
Nombre de textes réglementaires élaborés	Nombre	ND	4	4	4	0	ND	ND
Nombre d'actions de vulgarisation réalisées auprès des acteurs	Nombre	0	20	50	0	-50	ND	ND
Taux d'avancement de la révision de la loi sur les parcs nationaux	%	0	5	75	75	0	ND	100
Taux d'avancement de la révision et de l'adoption des statuts de l'ANPN	%	0	0	75	75	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

En 2016, les résultats attendus étaient de réviser complètement le code forestier dans les domaines de la conservation de la biodiversité et d'élaborer 4 textes réglementaires. Le code forestier a été révisé en matière de conservation de la biodiversité. Cependant, les textes réglementaires dont les drafts sont disponibles à la DGFP, attendent la promulgation du code forestier pour leur élaboration définitive.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel concernant l'élaboration des textes réglementaires dépend entièrement de la période de promulgation du code forestier.

Résultat annuel N°2 :

Sur le plan législatif et réglementaire, notamment dans le cadre de la révision de la loi sur les parcs nationaux, la révision et l'adoption des nouveaux statuts de l'ANPN, les cibles furent respectivement de 75 % de réalisation. Celles-ci correspondaient à la transmission des différents projets de révision au ministère et leur adoption par le Gouvernement.

Les cibles respectives de 75% de réalisation des statuts de l'ANPN et 75% de la loi sur les parcs nationaux ont été atteintes. Ces résultats se matérialisent par l'adoption récente en conseil des ministres du nouveau statut de l'ANPN qui se meut en Agence Nationale pour la Préservation de la Nature en lieu et place de l'Agence de Nationale des Parcs Nationaux.

OBJECTIF STRATEGIQUE N2° : D'ICI 2018 AVOIR PROGRESSE DANS LA DIMINUTION DE LA PRESSION SUR LA FAUNE ET LA FLORE ET LEUR EXPLOITATION

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées
- Résultat annuel N°2 : Avoir réalisé quatre (4) missions de contrôle conjointes sur le terrain

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore a été partiellement renforcé
- Résultat annuel N°2 : 27 missions conjointes ont été réalisées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions LAB réalisées	Nombre	100	20	20	0	-20	ND	ND
Nombre des Procès-verbaux établis dans le champ du programme	Nombre	50	50	50	3	-47	ND	ND
Nombre de missions réalisés conjointement	Nombre	ND	0	4	27	23	ND	ND
nombre de saisies et d'arrestations	Nombre		100	100	13	-87	ND	ND
Quantité d'ivoires en stocks issue de la LAB	Kg/Tonne	ND	60	60	51	-9	ND	20
Superficie des parcs sous surveillance	km ²	0	ND	3012 km ²	ND	ND	ND	4200
Effort de patrouille (en H/J)	h/j	ND	ND	26 208 h/j	28 366h/j	2158h/J	ND	28 000

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Les 20 missions LAB prévues n'ont pu être réalisées faute de moyens financiers, logistiques (GPS, uniforme) et matériels roulants et flottants

En 2016, l'ANPN a réalisé 28 366 h/j d'effort de patrouille pour un prévisionnel de 26 208 h/j. Soit un dépasse de 2 158 h/j. Ce résultat est consécutif à l'apport financier exceptionnel des bailleurs que sont l'Agence française de Développement, la Banque mondiale et USFWS dans le cadre de l'exécution des différentes conventions relatives au financement des projets respectifs l'Arc d'Emeraude, projet d'appui à la gestion des zones humides et l'accord coopératif ANPN –USFWS.

Les financements perçus ont permis un déploiement important d'agents de terrain afin de mieux sécuriser les parcs.

Résultat annuel N°2 :

L'ensemble des missions ont pu être réalisées grâce à l'appui financier des partenaires ANPN et l'ONG « Conservation Justice ». Ces missions qui étaient prévues pour l'ensemble du territoire ont été circonscrites à l'Estuaire compte tenu de l'insuffisance de moyens.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3: D'ICI 2018 AVOIR PROGRESSE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir expérimenté la méthodologie et les outils de récolte/traitement des données en matière de biodiversité.

Résultats annuels atteints

- Aucune expérimentation n'a eu lieu. Seul un draft regroupant l'identification des données et des détenteurs des données a été produit partiellement, car il reste à compléter.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la Base de données	%	//	15	50	10	-40	50	50
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	Nombre	//	0	6	0	-6	4	4

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Un seul résultat annuel était attendu : avoir expérimenté la méthodologie et les outils de récolte/traitement des

données en matière de biodiversité.

En raison de l'insuffisance des moyens alloués, seule l'identification des données à collecter dans le cadre de la modélisation de la base de données et des détenteurs (sources) des dites données a pu être réalisée.

En effet, la mise en place d'une base de données nécessite au préalable la modélisation de l'armature du système de données. Il s'agit tout d'abord d'un travail de collecte de données, de compréhension et de traduction.

Aussi, un draft regroupant l'identification des données et des détenteurs des données a été produit. Mais, il doit être complété.

En 2016, il était convenu que le taux d'élaboration de la base de données soit de 50% et que 6 cartes thématiques soient élaborées.

Mais pour les raisons mentionnées plus haut, le taux d'élaboration de la base de données est de 10 en 2016. Pour ce qui est des cartes, aucune n'a été produite en l'absence de données collectées.

L'actualisation des cibles en cours d'année (de 50% à 10% de réalisation de la base de données) découlent des raisons suivantes est la conséquence de la faiblesse des moyens et de leur mise à disposition tardive.

L'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie au regard de toutes les difficultés rencontrées.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 D'ICI 2018 PARVENIR A ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir réalisé une (1) étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes

Résultats annuels atteints

- L'étude n'a pas démarré, l'équipe technique a été mise en place et la note de service rédigée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	40	100	100	10	-90	-	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En ce qui concerne ce résultat, les moyens financiers n'ont pas pu être mobilisés pour permettre le déploiement des équipes sur le terrain. Ces missions de terrain devraient permettre de :

- produire les cartes thématiques ;
- identifier les sites de surveillance ;
- analyser et collecter les données sur le terrain.

Néanmoins, des drafts de manuels de procédures et de grandes orientations des réseaux de surveillance des milieux aquatiques sont en cours d'élaboration.

Compte tenu des difficultés de mobilisation des ressources, l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5: D'ICI 2018 AVOIR VALORISE ET FAIT LA PROMOTION DE QUATORZE (14) PRODUITS DANS LES AIRES PROTEGEES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Deux (2) produits touristiques axés sur le géo tourisme sont valorisés dans trois (3) aires protégées au minimum.

Résultats annuels atteints

- Aucune action visant l'atteinte de l'objectif n'a pu être entreprise.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de potentialités de récréations identifiées	Nombre	ND	ND	30	0	-30	ND	40
Nombre de produits valorisés	Nombre	ND	ND	6	0	-6	ND	14
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	Nombre	ND	ND	3	0	-3	ND	4
Nombre de visiteurs dans les parcs.	Nombre	ND	ND	3 000	0	-3000	ND	4500
Nombre de conversions signées avec les opérateurs	Nombre	ND	ND	1	0	-1	ND	2

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au terme de l'année 2016, aucune des cibles n'a été atteinte. Les études prévues sur l'identification des potentialités récréatives et les aménagements dans les parcs n'ont pu être réalisées. L'insuffisance des fonds a conduit l'ANPN à prendre des décisions de gestion sur les problématiques urgentes et jugées prioritaires, notamment la surveillance des parcs et leur fonctionnement.

Au regard des difficultés budgétaires de l'ANPN, l'objectif pluriannuel a été révisé.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : D'ICI 2018 AVOIR PRIS EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES ET AMELIORE LA COLLABORATION AVEC LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel N°1 : Avoir assisté les coopératives et les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation, de sensibilisation, aux méthodes de protection des plantations.

Résultat annuel atteint

- L'objectif n'a pu être atteint, seuls les chasseurs et les commerçantes ont été recensés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Nombre	ND	9	5	0	-5	ND	ND
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Nombre	ND	9	4	0	-4	ND	ND
Nombre de chasseurs répertoriés	nombre	0	20	20	16	-4		ND
Nombre commerçantes recensées	nombre	0	20	20	95	75		ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Volet CHF

L'objectif n'a pu être atteint faute de moyens techniques et financiers. Toutefois, les plaintes et les rapports de constats des dégâts sont toujours envoyés aux directions provinciales des Eaux et Forêts.

Volet Communauté villageoise

Des actions sur le terrain ont été menées dans le cadre de la sensibilisation des communautés locales sur les mécanismes de gestion durable de la Faune. De plus, 16 chasseurs sur 20 prévus et 95 femmes commerçantes sur 20 initialement arrêtées ont été recensés.

Les chasseurs restants n'ont pu être recensés au regard du désintéressement affiché par les populations de DJOUTOU, second site retenu pour cette opération après celui d'OVAN où les 16 premiers ont été répertoriés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N 7 : D'ICI 2018 AVOIR DEVELOPPE LES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Poursuivre les actions de formation prioritaires dans le champ du programme

Résultat annuel atteint

- Les actions à mener pour l'atteinte de ce résultat n'ont pas été réalisées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des plans de formation	%	0	0	100	0	-100	-	-
Nombre d'Agents formés	Nombre	0	0	10	0	-10	10	ND
Nombre d'Agents recyclés (Renforcement de capacité)	Agents recyclés	0	0	50	0	-50	50	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2016 étaient de former 10 agents et de recycler 10 autres. Le plan de formation n'ayant pas été élaboré par la DCRH, aucun agent du programme n'a été envoyé en formation ou en recyclage. De plus, le manque de moyens financiers et techniques a empêché toute action de recherche de partenariats avec les établissements de formation de la place.

L'atteinte de cet objectif pluriannuel n'est pas envisageable car depuis ces trois dernières années, ces objectifs n'ont connu aucun démarrage.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	1 011 791 002	510 861 111	500 929 891	1 011 791 002	510 861 111	500 929 891
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	223 764 000	156 554 824	67 209 176	223 764 000	156 554 824	67 209 176
Titre 3 Dépenses de biens et services	14 863 091	4 897 880	9 965 211	14 863 091	4 897 880	9 965 211
Titre 4 Dépenses de transfert	773 163 911	349 408 407	423 755 504	773 163 911	349 408 407	423 755 504
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.395.2: Surveillance des écosystèmes fluviaux	4 523 550	1 289 200	3 234 350	4 523 550	1 289 200	3 234 350
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	4 523 550	1 289 200	3 234 350	4 523 550	1 289 200	3 234 350
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.395: Conservation de la biodiversité	1 016 314 552	512 150 311	504 164 241	1 016 314 552	512 150 311	504 164 241
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	223 764 000	156 554 824	67 209 176	223 764 000	156 554 824	67 209 176
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 386 641	6 187 080	13 199 561	19 386 641	6 187 080	13 199 561
Titre 4. Dépenses de transfert	773 163 911	349 408 407	423 755 504	773 163 911	349 408 407	423 755 504
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur un montant de 1 016 314 552 F CFA en AE et CP dans la loi de finances 2016, le budget du programme « Conservation de la biodiversité » a été exécuté pour 512 150 311 F CFA, soit un écart de 504 164 241 FCFA.

Le niveau d'exécution s'établit à 50,39% réparti ainsi qu'il suit entre les différents titres :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Pour une dotation de 223 764 000 F CFA inscrite en dépenses de personnel, essentiellement les salaires des agents de la MONP, 156 554 824 F CFA ont été exécutés, soit un taux de 69,96%. L'écart de 67 209 176 F CFA constaté correspond à la partie de la MONP non consommée et transférée au programme dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles pour ajustement de ce titre.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Sur une autorisation de 19 386 641 F CFA inscrite en loi de finances, un montant de 6 014 998 F CFA a été exécuté, soit un taux de 31,91 %.

L'écart de 13 199 561 F CFA s'explique est consécutif à la non levée de la réserve obligatoire ainsi qu'aux mesures de régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat.

En tenant compte du niveau de la réserve de 969 332 FCFA, les crédits disponibles sur le programme s'élèvent à 18 417 309 FCFA, soit un taux d'exécution de 33,59% de crédits nets de réserve.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Initialement autorisés à hauteur de 773 163 911 F CFA dans la loi de finances, les crédits ont été exécutés pour de 349 408 407 FCFA, soit un écart de 423 755 504 F CFA. Ce niveau d'exécution correspond un taux de 45,19%.

En considérant le niveau de la réserve de 77 316 391 FCFA, les crédits disponibles sur le programme se situent à 695 847 520 F CFA, ramenant le taux d'exécution à 50,21%.

L'écart de 423 755 504 F CFA qui en résulte correspond à la non-levée de la réserve ainsi qu'aux mesures de régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Conservation de la biodiversité	Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-68 733 500	-68 733 500
Conservation de la biodiversité	Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-316 000	-316 000
Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Conservation de la biodiversité	Titre 2	+1 840 324	+1 840 324
Total des Transferts			-67 209 176	-67 209 176
dont Titre 2			-67 209 176	-67 209 176

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2016, le programme "Conservation de la biodiversité" a une variation de transferts de 67 209 176 FCFA déclinée comme suit :

- 68 733 500 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles de la mission "Provision" au titre d'un regroupement de crédits pour la couverture de la solde permanente 2016 ;
- 316 000 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles de la mission "Provision" pour un ajustement budgétaire de la MONP ;
- 1 840 342 FCFA de dépenses de personnel reçues de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles de la mission "Provision" au titre de l'ajustement budgétaire de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	73	74	74	-2	0	-2	72
Permanents	71	73	73	-1	0	-1	72
Non permanents	2	1	1	-1	0	-1	0
Agents de catégorie B	25	28	28	0	5	5	33
Permanents	23	25	25	0	0	0	25
Non permanents	2	3	3	0	5	5	8
Agents de catégorie C	5	8	8	-4	0	-4	-4
Permanents	2	3	3	-3	0	-3	-3
Non permanents	3	5	5	-1	0	-1	-1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	103	103	103	-6	5	-1	102
Main d'œuvre non permanente	4	5	5	0	24	24	29
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	107	108	108	-6	29	23	131

Explication des évolutions :

Les effectifs du programme sont passés de 108 agents au 1^{er} janvier 2016 à 131 agents à fin décembre 2016. Cette évolution des effectifs est essentiellement imputable à une augmentation de 24 agents de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

OPERATEUR ANPN

3 Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	170	174	174	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	317	319	429	110
Total pour l'opérateur	487	493	603	110
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	487	493	603	110
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	170	174	174	0
Total pour l'opérateur	317	319	429	110
Total pour le programme	487	493	603	110

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur sont passés de 493 agents au 1^{er} janvier 2016 à 603 à fin décembre 2016, soit une augmentation de 110 agents. Cette évolution est liée à l'accroissement du nombre d'écogardes destinés à assurer la surveillance des parcs nationaux.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	223 764 000	223 764 000	156 554 824	156 554 824	67 209 176	67 209 176
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	223 764 000	223 764 000	156 554 824	156 554 824	67 209 176	67 209 176

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Pour une dotation de 223 764 000 F CFA inscrite en dépenses de personnel, essentiellement les salaires des agents de la MONP, 156 554 824 F CFA ont été exécutés, soit un taux de 69,96%. L'écart de 67 209 176 F CFA constaté correspond à la partie de la MONP non consommée et transférée au programme dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles pour ajustement de ce titre.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AC TION 1 Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	14 863 091	14 863 091	4 897 880	4 897 880	9 965 211	9 965 211
Classement des aires protégées	903 091	903 091	779 398	779 398	123 693	123 693
Contrôle du respect de la réglementation	2 600 000	2 600 000	855 084	855 084	1 744 916	1 744 916
Règlementation de la faune et de la chasse	8 520 000	8 520 000	2 484 000	2 484 000	6 036 000	6 036 000
Elaboration des textes réglementaires	2 840 000	2 840 000	779 398	779 398	2 060 602	2 060 602
AC TION 2 Surveillance des écosystèmes fluviaux	4 523 550	4 523 550	1 289 200	1 289 200	3 234 350	3 234 350
Surveillance des écosystèmes aquatiques	4 523 550	4 523 550	1 289 200	1 289 200	3 234 350	3 234 350
Total des crédits de titre 3	19 386 641	19 386 641	6 187 080	6 187 080	13 199 561	13 199 561

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur une autorisation de 19 386 641 F CFA inscrite en loi de finances, un montant de 6 014 998 F CFA a été exécuté. Ce niveau d'exécution se décline par action et par activité comme suit :

Action 1 :

Cette action a bénéficié de 14 863 091 F CFA dans la loi de finances. Sur cette dotation, 4 897 880 F CFA ont été certes exécutés mais n'ont pas été entièrement payés.

Les dépenses qui ont fait l'objet d'un paiement au niveau de l'administration centrale ont permis de financer, dans le cadre de l'activité de « Règlementation de la faune et de la chasse », une mission de négociation des quotas de chasse avec les populations locales dans la localité d'Ovan.

Au niveau des services déconcentrés, les crédits consommés ont essentiellement couvert le fonctionnement courant des services et l'activité principale de contrôle du respect de la réglementation.

Action 2 :

Sur les 4 523 550 F CFA consacrés à cette action, 1 289 200 F CFA ont été exécutés pour :

- l'élaboration des rapports d'activités ;
- la préparation de la journée internationale de la conservation de l'écosystème des mangroves. A cet effet, une note de désignation des membres de l'équipe projet a été rédigée, les grandes orientations pour la mise en place des réseaux de surveillance ont été élaborées et les TDR d'une mission conjointe DGEA/DGFAP ont été rédigés.

Ceci a permis l'atteinte partielle du résultat annuel « Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes », de l'objectif 4 du PAP « D'ici 2018, parvenir à assurer la surveillance des écosystèmes aquatiques sur une partie du territoire.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	773 163 911	773 163 911	349 408 407	349 408 407	423 755 504	423 755 504
Subvention ANPN	770263911	770263911	346508407	346508407	423755504	423755504
Cotisation internationale CITES	400 000	400 000	400 000	400 000	-	-
Cotisation internationale CMS	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-	-
ACTION 2 Surveillance des écosystèmes fluviaux	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 4	773 163 911	773 163 911	349 408 407	349 408 407	423 755 504	423 755 504

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Pour l'exercice 2016, le programme « conservation de la biodiversité » a reçu en Titre 4 un montant de 773 163 911 F CFA, dont 349 408 407 F CFA ont été exécutés.

Cette exécution concerne essentiellement l'action 1 et se décline comme suit :

Action 1 :

Les crédits consommés ont permis d'honorer les engagements du Gabon auprès de CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction) et de CMS (convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage). En outre, ils ont aussi permis le règlement de la subvention de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ANPN

Présentation de l'opérateur

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière. Elle est créée par la loi 003/2007 du 27 août 2007. L'Agence est sous tutelle administrative de la Présidence de la République et sous tutelle technique du Ministère en charge de la protection des ressources naturelles. Sa mission est d'assurer la protection, la gestion et la valorisation des parcs nationaux avec leurs zones tampons et périphériques.

Travail avec l'opérateur

S'agissant de l'exercice 2016, aucun Contrat Annuel de Performance n'a été formalisé entre l'Etat (DGFAP) et l'opérateur (ANPN). De ce fait, le système de suivi – évaluation a été in opérationnel entre les deux entités. Toutefois, on note une collaboration entre les agents de l'Etat et de l'opérateur.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	500 000 000	2 112 015 403
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	238 648 596	469 309 864
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	31 615 315	225 161 902
Total de la contribution financière de l'Etat	770 263 911	2 806 487 169

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Dotée d'un budget de 770 263 911 F.CFA dans la loi de finance 2016, l'ANPN a bénéficié d'une rallonge de crédits de 2 358 992 543 F.CFA au titre de l'exercice 2016, ce qui a porté la subvention globale à 3 129 256 454 F.CFA.

Cette rallonge a permis de faire face à l'accroissement de l'activité lié à la surveillance des parcs.

Cette subvention a permis de financer les emplois de l'opérateur pour 2 112 015 403 F CFA, le fonctionnement de l'agence pour 469 309 854 F CFA et 225 161 902 F CFA pour l'investissements.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Doter l'ANPN des nouveaux statuts et loi sur les parcs nationaux pour tenir compte de la nécessité de relever le régime des sanctions

Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

D'ici 2018 disposer et appliquer un cadre législatif et réglementaire adapté et évolutif selon le contexte

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de la démarche de révision des statuts de l'ANPN	0%	75%	75%	0
Indicateur 2 : Taux d'avancement de la démarche de révision de la loi sur les parcs nationaux	0%	75%	75%	0

Le résultat relatif à cet objectif a été atteint, le Gouvernement ayant pris une ordonnance qui modifie les missions, le champ de compétence et la composition de l'ANPN.

Objectif O/P1.2 : Maintenir le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées, avec les mêmes effectifs à l'ANPN

**Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Parvenir à diminuer la pression sur la faune et la flore et leur exploitation illégale**

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'agents à l'ANPN	650	650	637	-13
Indicateur 2 : Superficie des parcs sous surveillance	ND	3012 km2	ND	-
Indicateur 3 : Nombre d'homme/ jour en mission (Effort de surveillance)	25 895 h/j	26 208 h/j	28 366 h/j	+ 2158 h/j

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

En 2016, l'ANPN a réalisé 28 366 h/j d'effort de patrouille pour une prévision de 26 208 h/j, soit un dépassement de + 2 158 h/j. Ce résultat est consécutif, outre à la rallonge budgétaire, à un apport financier exceptionnel des bailleurs que sont l'Agence française de Développement, la Banque mondiale et USFWS dans le cadre de l'exécution des différentes conventions relatives au financement des projets respectifs l'Arc d'Emeraude, projet d'appui à la gestion des zones humides et l'accord coopératif ANPN –USFWS.

Les financements perçus ont permis un déploiement important d'agents de terrain afin mieux sécuriser les parcs.

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'action du programme vise à (i) assurer la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'environnement, (ii) protéger et améliorer le cadre de vie urbain et rural, (iii) harmoniser le développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, (iv) surveiller les établissements jugés dangereux, insalubres ou incommodes, (v) assurer l'aménagement et la conservation des sites, (vi) informer et éduquer le public en matière d'environnement et de protection de la nature et (vii) promouvoir et suivre la législation et la réglementation nationales relatives à l'environnement.

Il faut dire que sur les deux (2) dernières décennies, on relève une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise s'est considérablement renforcée au fil de ces dernières années au point de faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources biologiques importantes, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement ainsi que leur promulgation, de la Loi d'orientation sur le Développement durable et de la nouvelle Loi n° 007/2014 du 01 Août 2014 relative à la protection de l'environnement qui abroge la Loi n° 16/93 du 26 Août 1993 dite Code de l'environnement.

Plus précisément, le Programme « Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable » comprend (i) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, (ii) la lutte contre les pollutions et les nuisances, (iii) la Protection et préservation stratégique et globale de la biodiversité, (iv) la lutte contre les changements climatiques, (v) la valorisation des biens et services environnementaux, (vi) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles, (vi) la sensibilisation / promotion / communication dans le cadre du périmètre d'intervention du programme, (vii) le contrôle du respect des cahiers des charges par les opérateurs en matière environnementale et (viii) les inspections environnementales sur le territoire à travers la mise en place prochaine des Brigades Itinérante de Surveillance Environnementale (BISE).

En revanche, sont exclus du champ de ce Programme (i) la Gestion opérationnelle des eaux continentales (fleuves et lagunes) ; (ii) la gestion opérationnelle de la faune sauvage et des aires protégées (massifs forestiers inclus) ; (iii) le développement opérationnel des énergies renouvelables ; (iv) les projets d'assainissement urbain ; (v) la sensibilisation sur les maladies vectorielles – vulgarisation des kits d'assainissement ; (vi) la promotion opérationnelle des matériaux renouvelables et durables ; (vii) les structures et projets de l'artisanat et de l'économie sociale dans le domaine environnemental et (viii) la surveillance des carrières.

Le programme est piloté par le Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Pour mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) est soutenue dans sa mission par des institutions et organismes sous tutelle. Il s'agit : du Centre National Anti-pollution (CENAP), de l'Autorité Nationale Désignée pour les Mécanismes de Développement Propres (AN-MDP), du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) et de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)

Par ailleurs, ce Programme entretient des liens étroits avec certains programmes dont les activités côtoient les mêmes centres d'intérêt axés sur une gestion durable de nos ressources naturelles ; il s'agit de :

- « Conservation de la Biodiversité » ;
- « Gestion durable des eaux et forêts »

PRESENTATION DES ACTIONS

Les principales actions du programme « Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable » sont :

- Gestion des pollutions industrielles et urbaines ;
- Organisation des inspections environnementales.

ACTION N° 1 : GESTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET URBAINES

Cette action se caractérise par la mise en œuvre d'activités liées à (i) la définition d'une politique et des mécanismes de contrôle de la gestion des déchets ; aux (ii) Inventaires des Gaz à effet de Serre voir le bilan carbone, à (iii) la définition d'une politique et de mécanismes de contrôle de la gestion de substances dangereuses ; à (iv) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité ; à (v) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles ; au (vi) suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan climat ; aux (vii) études sur le changement climatique ; à (viii) l'évaluation de l'empreinte écologique dans les projets de développement mis en œuvre sur le territoire national ; à (ix) la promotion des filières de l'économie verte et à (x) la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable.

ACTION N° 2 : ORGANISATION DES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette action se caractérise par (i) le contrôle du respect des Plans de Gestion Environnementale Sociale (PGES) par les différents opérateurs économiques ; (ii) la réalisation d'audits environnementaux chez les opérateurs économiques ; (iii) l'organisation d'inspections programmées et inopinées et (iv) le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les attentes exprimées aujourd'hui par la population portent pour l'essentiel sur l'amélioration de leur cadre de vie quotidien : la gestion des déchets ménagers, l'assainissement, la réduction des pollutions industrielles... Ces attentes revêtent une acuité particulière dans les zones urbaines, qui ont subi ces dernières années un processus important de dégradation, à l'instar de Libreville qui est aujourd'hui constituée à 80 % de quartiers sous intégrés.

L'autorité politique partage cette préoccupation majeure et attend par ailleurs du programme des résultats significatifs dans les domaines suivants :

- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- le développement des comportements écologiques de la population ;
- la cohérence globale de l'action publique en matière environnementale ;
- le développement de l'image de marque internationale du Gabon en matière environnementale.

Toutes ces attentes sont largement relayées par un réseau d'associations nationales et internationales de plus en plus dense et actif sur les questions environnementales : c'est ainsi qu'en 10 ans, le nombre d'associations de protection de l'environnement au Gabon a été multiplié par plus de 10.

ENJEUX

Il s'agit de :

- Enjeu 1 : Promouvoir et animer la mise en œuvre d'un modèle de développement durable ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie de la population ;
- Enjeu 3 : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique et prévoir les mesures d'adaptation indispensables ;
- Enjeu 4 : Faire de l'économie verte un levier de création d'emplois et de revenus pour la population.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : d'ici 2018, disposer d'un cadre législatif et réglementaire environnemental adapté et évolutif selon le contexte

Objectif n°2 : D'ici 2018, parvenir à assurer le respect de la législation et de la réglementation environnementales par les usagers ou les bénéficiaires ;

Objectif n°3 : D'ici 2018, parvenir à produire et diffuser une information environnementale fiable ;

Objectif n°4 : D'ici 2018, disposer d'un programme national de développement durable post-2015 ;

Objectif n°5 : D'ici 2018, avoir renforcé les capacités de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles ;

Objectif n°6 : D'ici 2018, avoir progressé dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Elaborer au moins un (1) texte d'application à la nouvelle loi relative à la protection de l'environnement
- Résultat annuel N°2 : Elaborer un (1) guide sectoriel pour l'élaboration des études d'impact environnemental et social (EIES)

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le seul texte identifié pour cet exercice à savoir, le « texte sur les installations classées » a été élaboré entièrement.
- Résultat annuel N°2 : le guide sectoriel n'a pas été élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du texte sur la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	%			100	100	0	100	100
Nombre de guides sectoriels sur les EIES élaborés	Nombre		0	1	0	-1	1	1

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

L'élaboration de ce texte a démarré en 2014 et s'est étalée jusqu'en 2015 pour atteindre 50%. Les difficultés inhérentes n'ayant pu contribuer plus rapidement à sa réalisation ont été entièrement élaguées au point de permettre l'achèvement du processus d'élaboration à la fin de l'exercice 2016.

Résultat annuel N°2 :

Pour l'atteinte de ce résultat, l'indicateur est passé de quatre (4) à un (1) seul guide sectoriel sur les Etudes d'Impacts Environnemental et Social à élaborer. C'est donc l'orientation prise par la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) du FED (Fonds Européen de Développement) en concertation avec l'Ordonnateur National depuis la fin de l'exercice 2015.

Malheureusement, certaines difficultés liées aux procédures de décaissement appliquées au sein de l'agence n'ont pas facilité le démarrage effectif de cette activité, à tel point que le taux de réalisation est resté bloqué à 0%. Les signes favorables à une résolution du problème ne sont intervenus qu'en fin d'exercice et permettent donc de nourrir de meilleures ambitions dès début 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2018, PARVENIR A ASSURER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES US AGERS OU LES BENEFICIAIRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Réaliser au moins dix (10) missions de contrôle ou d'inspection dans les entreprises ;
- Résultat annuel N°2 : Réaliser au moins vingt (20) missions de suivi-évaluation auprès des entreprises ;

- Résultat annuel N°3 : Réaliser au moins dix (10) missions de supervision du transfert des déchets dangereux.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Six (06) missions de contrôle et d'inspection dans les entreprises réalisées ;
- Résultat annuel N°2 : Trois (03) missions de suivi-évaluation auprès des entreprises réalisées ;
- Résultat annuel N°3 : Une (01) mission de supervision du transfert des déchets dangereux dans les entreprises réalisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection	10	13	10	6	-4	33	40
Nombre de missions de suivi-évaluation auprès des entreprises	Missions			20	3	-17	40	60
Nombre de missions de supervision du transfert des déchets dangereux	Missions			10	1	-9	20	30

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Le constat est mitigé car sur les dix (10) missions de contrôle et d'inspection initialement prévues, seulement six (06) missions ont été réalisées dans les entreprises suivantes : MAUREL & PROM, OIL INDIA, MIKA SERVICES, SOBEAGABON, BOIS ET SCIAGE DU GABON, BOIS ET SCIERIE DU GABON.

Ces résultats ont été uniquement possible grâce aux appuis budgétaires reçus du PAZH (Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides) et du projet DPL (Development Policy Loan).

Résultat annuel N°2 :

Seules trois (03) missions de suivi-évaluation sur les vingt (20) initialement prévues ont été réalisées auprès des entreprises par l'opérateur CENAP porteur de l'objectif.

Résultat annuel N°3 :

Une mission de supervision du transfert des déchets dangereux sur les dix (10) initialement prévues ont été réalisées par l'opérateur CNAP.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2018, PARVENIR A PRODUIRE ET DIFFUSER UNE INFORMATION ENVIRONNEMENTALE FIABLE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE).

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de nouvelles données collectées et saisies par thématique	Données	500	2 000	3 000	0	-1 000	4 000	5 000

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'exercice 2016 a été particulièrement difficile pour les opérateurs du programme qui ont dû attendre la période de clôture budgétaire pour ne disposer que de 30% de la subvention allouée. Laquelle subvention n'a servi qu'à régulariser les salaires des personnels non fonctionnaires.

Dans ces conditions, les résultats réalisés par les opérateurs ont été rendus possible grâce aux appuis budgétaires reçus du PAZH (Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides) et du projet DPL (Développement Policy Loan).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE POST-2015

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Elaborer le programme national de développement durable post 2015.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'état des lieux pour le PNDD Post 2015	%			100	0	-100	-	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise à disposition tardive des crédits n'a pas permis à l'opérateur CNDD, porteur de cet objectif, de mener à bien les activités prévues pour l'atteinte de ce résultat.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : D'ICI 2018, AVOIR RENFORCE LES CAPACITES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Elaborer le projet de texte portant révision du Décret N° 653 / PR / MTEPN du 21 Mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles .

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la révision du Décret sur la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles	%	-	40	60	0	- 60	100	100

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

La mise à disposition tardive des crédits n'a pas permis à l'opérateur CNAP, porteur de ce résultat, de mener à bien les activités prévues pour l'atteinte de ce résultat.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : D'ICI 2018, AVOIR PROGRESSE DANS LA MAITRISE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Réaliser une (1) évaluation de la vulnérabilité et mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- Résultat annuel N°2 : Réaliser un (1) rapport sur les politiques et mesures visant à atténuer les changements climatiques.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le rapport d'évaluation de la vulnérabilité et mesures d'adaptation aux changements climatiques est totalement rédigé.
- Résultat annuel N°2 : Les étapes conduisant à l'élaboration du rapport sur les politiques et mesures visant à atténuer les changements climatiques n'ont pas évolué et stagnent à 10%.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du rapport d'évaluation de la vulnérabilité et mesures d'adaptation aux changements climatiques	%			100	100	0	-	100
Taux de réalisation du rapport sur les politiques et mesures visant à atténuer les changements climatiques	%			100	10	-90	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Le rapport provisoire entièrement rédigé a fait l'objet d'une revue par les pairs (comité de lecture) qui a abouti à certaines recommandations. Le document amendé est en attente d'une validation en atelier élargi.

Résultat annuel N°2 :

Sur les rapports provisoires d'inventaires entièrement rédigés dans les secteurs d'activités de l'énergie, de la foresterie, de l'agriculture, des déchets et des procédés industriels, qui conduisent à l'élaboration du rapport sur les politiques et mesures d'atténuation aux changements climatiques, seuls ceux des secteurs de l'énergie, des déchets et procédés industriels ont eu l'approbation du comité de lecture (revue par les pairs). Ainsi, le taux de réalisation de ce résultat peut être estimé à 10%.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.402.1: Gestion des pollutions industrielles et urbaines	41 145 704	29 687 789	11 457 915	41 145 704	29 687 789	11 457 915
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	18 948 000	19 173 500	-225 500	18 948 000	19 173 500	-225 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	22 197 704	10 514 289	11 683 415	22 197 704	10 514 289	11 683 415
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.402.2: Organisation des inspections environnementales	178 267 885	82 458 287	95 809 598	178 267 885	82 458 287	95 809 598
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	5 400 000	0	5 400 000	5 400 000	0	5 400 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	13 021 360	3 495 200	9 526 160	13 021 360	3 495 200	9 526 160
Titre 4 Dépenses de transfert	159 846 525	78 963 087	80 883 438	159 846 525	78 963 087	80 883 438
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique	219 413 589	112 146 076	107 267 513	219 413 589	112 146 076	107 267 513
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	19 173 500	5 174 500	24 348 000	19 173 500	5 174 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 219 064	14 009 489	21 209 575	35 219 064	14 009 489	21 209 575
Titre 4. Dépenses de transfert	159 846 525	78 963 087	80 883 438	159 846 525	78 963 087	80 883 438
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur un montant de 219 413 589 F CFA inscrit en AE et CP dans la loi de finances, 112 146 076 F CFA ont été exécutés, soit un écart de 107 267 513 F CFA.

Ce niveau d'exécution qui s'établit à 51,11% se répartit entre les différents titres comme suit

Titre n°2 : Pour une dotation de 24 348 000 F CFA inscrite dans la loi de finances, composée essentiellement des salaires des agents de la MONP, 19 173 500 F CFA ont été exécutés, soit un taux de 78,7%. L'écart de 5 174 500 F CFA qui se dégage correspond à la partie de la MONP non consommée.

Titre 3 : Sur une autorisation de 35 219 064 F CFA, un montant de 14 009 489 F CFA a été exécuté, soit un taux de 39,8%. L'écart de 21 209 575 F CFA s'explique par la non levée de la réserve obligatoire de 1 760 953 F CFA ainsi qu'aux mesures de régulation décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat.

En tenant compte du niveau de réserve ci-dessus, les crédits disponibles sur le programme s'élèvent à 33 458 110 F CFA. Rapporté à ce niveau de crédits, le taux d'exécution passe à 41,87%.

Titre 4 : Initialement autorisées à hauteur de 159 846 525 F CFA, les dépenses de transferts ont été exécutées pour 78 963 087 F CFA, soit un taux de 49,3%.

En considérant le niveau de la réserve de 15 984 653 F CFA, les crédits disponibles sur le programme se situent à 143 861 873 F CFA, soit un taux d'exécution de 54,89% des crédits nets de réserve.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Amélioration du cadre de vie	Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-5 957 500	-5 957 500
Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Amélioration du cadre de vie	Titre2	+783 000	+783 000
Total des Transferts			- 5 174 500	-5 174 500
dont Titre 2			-5 174 500	-5 174 500

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2016, le programme "Amélioration du cadre de vie" a un niveau de transferts de 5 174 500 FCFA déclinée comme suit :

- 5 957 500 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme "Gestion de finances publiques" au titre d'un regroupement de crédits pour la couverture de la solde permanente 2016 ;
- 873 000 FCFA de dépenses de personnel reçues de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles de la mission "Provision" au titre de l'ajustement budgétaire de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-14	Effectifs au 31-déc-15	Effectifs au 01-janv-16	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31-déc-16
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	62	62	62	0	0	0	62
Permanents	62	62	62	0	0	0	62
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	22	22	22	0	0	0	22
Permanents	22	22	22	0	0	0	22
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	3	3	3	0	0	0	3
Permanents	3	3	3	0	0	0	3
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	87	87	87	0	0	0	87
Main d'œuvre non permanente	10	10	10	1	0	-1	9
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	97	97	97	1	0	-1	96

Explication des évolutions :

La situation des emplois n'a pas connu une grande évolution depuis 2013. En effet, malgré des besoins en personnel clairement identifiés, le processus de mise à disposition des postes budgétaires jugé trop lent et approximatif n'aura pas permis de réviser cette tendance. Seule variation enregistrée, le départ en retraite d'un agent MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Il n'est signalé aucune évolution des emplois chez les opérateurs. En effet, les emplois des opérateurs rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emploi du ministère sont restés inchangés à 49 agents.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	24 348 000	24 348 000	19 173 500	19 173 500	5 174 500	5 174 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	24 348 000	24 348 000	19 173 500	19 173 500	5 174 500	5 174 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Pour une dotation de 24 348 000 F CFA inscrite dans la loi de finances, composée essentiellement des salaires des agents de la MONP, 19 173 500 F CFA ont été exécutés, soit un taux de 78,7%. L'écart de 5 174 500 F CFA qui se dégage correspond à la partie de la MONP non consommée.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°9.004.1 Gestion des pollutions industrielles et urbaines	22 197 704	22 197 704	10 514 289	10 514 289	11 683 415	11 683 415
Activité 1 : Elaboration de textes législatifs et réglementaires	6 169 508	6 169 508	2 600 000	2 600 000	5 398 833	5 398 833
Activité 2 : Contrôle du respect de la réglementation	5 398 833	5 398 833	3 400 000	3 400 000	1 998 833	1 998 833
Activité 3 : Semaine nationale de l'environnement	10629 363	10629 363	4 514 289	4 514 289	6 145 920	6 145 920
Action N° 9.004.2 Organisation des inspections environnementales	13 021 360	13 021 360	3 495 200	3 495 200	9 526 160	9 526 160
Activité 1 : Elaboration de textes législatifs et réglementaires	0	0	0	0	0	0
Activité 2 : Contrôle du respect de la réglementation	6 258 216	6 258 216	3 495 200	3 495 200	2 763 016	2 763 016
Activité 3 : Semaine nationale de l'environnement	6 763 144	6 763 144	0	0	6 763 144	6 763 144
Total des crédits de titre 3 consommés	35 219 064	35 219 064	14 009 489	14 009 489	21 209 575	21 209 575

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur une autorisation de 35 219 064 F CFA, un montant de 14 009 489 F CFA a été exécuté. Ce niveau d'exécution se répartit entre action et activité comme suit :

Action 1 – Gestion des pollutions industrielles et urbaines

S'agissant de l'action 1, les crédits exécutés de 10 514 289 F CFA sur 22 197 704 F CFA ont permis,

- dans le cadre de l'activité "Elaboration des textes législatifs et réglementaires", l'élaboration du texte sur la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement permettant d'atteindre le résultat annuel 1 « élaborer au moins un texte d'application à la nouvelle loi relative à la protection de l'environnement » de l'objectif 1 ;

- dans le cadre de l'activité "Contrôle du respect de la réglementation", la réalisation de six (6) missions de contrôle et d'inspection dans les entreprises sur les 10 initialement prévues, soit 60% du résultat annuel n°1 de l'objectif stratégique n°2.

Par ailleurs, une bonne partie de ces crédits a également servi au fonctionnement courant des services aussi bien au niveau central que déconcentré.

Action 2 – Organisation des inspections environnementales

Sur 22 197 704 F CFA autorisés pour l'action 2, un montant de 3 495 200 F CFA a été exécuté essentiellement pour l'organisation de la semaine nationale de l'environnement en partenariat avec l'agence B2B sur le thème « luttons pour la vie sauvage : tolérance zéro contre le commerce illégal de la vie sauvage ».

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2 : Organisation des inspections environnementales	159 846 525	159 846 525	78 963 087	78 963 087	80 883 438	80 883 438
Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE)	61 900 405	61 900 405	45 958 977	45 958 977	15 941 428	15 941 428
Centre National Anti-pollution (CENAP)	78 443 253	78 443 253	33 004 110	33 004 110	45 439 143	45 439 143
Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)	19 502 867	19 502 867	0	0	19 502 867	19 502 867
Total des crédits de titre 4 consommés	159 846 525	159 846 525	78 963 087	78 963 087	80 883 438	80 883 438

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Pour l'exercice 2016, le programme « Amélioration du cadre de vie » a reçu en Titre 4 un montant de 159 846 525 F CFA, dont 78 963 087 F CFA ont été exécutés. Cette consommation imputée exclusivement à l'action 2 a couvert les subventions des opérateurs du programme :

- Programme Régional de Gestion de l'information Environnementale (PRGIE);
- Centre National Anti-Pollution (CENAP).

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CNDD)

Présentation de l'opérateur

La CNDD contribue à l'élaboration du programme du Gabon en matière du Développement Durable qui est présenté à la Commission du Développement Durable des Nations Unies. A ce titre, elle est notamment chargée de définir les orientations d'une politique nationale du développement durable.

Soumettre au Gouvernement des recommandations ayant pour objet de promouvoir ces orientations dans le cadre des objectifs arrêtés à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Travail avec l'opérateur

S'agissant de l'exercice 2016, un Contrat Annuel de Performance a été formalisé entre l'Etat (DGEPN) et l'opérateur (CNDD). Le suivi – évaluation entre les deux entités s'est fait par des séances de travail programmées. Toutefois, une entre les agents de l'Etat et de l'opérateur il n'y a pas eu un travail collaboratif.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	19 502 867	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	19 502 867	0

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

En raison des difficultés rencontrées dans les procédures d'exécution de la subvention tout au long de l'année, les crédits de la CNDD n'ont pu être consommés. A cet effet, en l'absence des moyens d'actions l'opérateur a rencontré de réelles difficultés dans l'atteinte de ses objectifs.

Toutefois, la CNDD a bénéficié de l'appui de ses partenaires habituelles pour le renforcement des capacités des cadres du secteur privé, de l'administration et de la société civile particulièrement ceux des services déconcentrés.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P N°4 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE POST-2015				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Elaborer le programme national de développement durable post 2015				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement dans l'élaboration du Programme de Développement Durable post 2015	0	25 %	0 %	-25%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

La CNDD n'a pas atteint son objectif d'élaboration du Programme de Développement Durable post 2015 pour des raisons d'indisponibilité des crédits alloués.

Présentation de l'opérateur

Statuts du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (P.R.G.I.E)

Initié par la Banque Mondiale avec l'appui d'autres bailleurs (FEM, BAD, PNUE, UE, FIDA, FFEM, FAC, ACDI, FAO, PNUD, USAID, Coopération Belge, Coopération Allemande.), le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) est mis en œuvre par l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).

De ce fait, le P.R.G.I.E jouit d'une double tutelle qui sont d'une part l'ADIE sur le plan régional, et d'autre part sur le plan national, du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et la Mer.

Missions du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (P.R. G.I.E)

- Garantir la production et la bonne circulation de l'information sur l'environnement ainsi que la valorisation des informations déjà existantes ;
- Impliquer les décideurs dans l'utilisation de l'information sur l'environnement pour leurs activités des planifications et de suivi des ressources naturelles ;
- Produire une information environnementale fiable et disponible qui répond aux besoins de nombreux utilisateurs ;
- Renforcer les capacités matérielles et humaines des sept pays concernés par le Programme ;
- Améliorer la planification et la gestion des ressources naturelles dans les pays d'Afrique Centrale.

Travail avec l'opérateur

S'agissant de l'exercice 2016, un Contrat Annuel de Performance a été formalisé entre l'Etat (DGEPN) et l'opérateur (PRGIE). Toutefois, il n'y a eu aucun suivi – évaluation entre les deux entités et aucune séance de travail ne s'est tenue entre l'opérateur et le programme de rattachement.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	33 347 000	33 347 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	28 553 405	12 611 977
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	61 900 405	45 958 977

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Pour l'année 2016, le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (P.R.G.I.E) a bénéficié uniquement d'une contribution financière de l'Etat pour le fonctionnement. Cette contribution a servi au règlement des salaires des agents et à contribuer au fonctionnement de l'opérateur.

L'écart de 15 941 428 F CFA entre les crédits ouverts et les crédits consommés correspond à la partie de la dernière tranche qui n'a pas été mise à disposition.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P N°3 : D'ICI 2018, PARVENIR A PRODUIRE ET DIFFUSER UNE INFORMATION ENVIRONNEMENTALE FIABLE				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de données collectées et saisies par thématique	11 635	1 000	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Au regard de la complexité des données environnementales à collecter, l'objectif n'a pas pu être atteint à cause de l'insuffisance de l'enveloppe initiale et à l'absence de crédits d'investissements qui nous auraient permis le bon déroulement de la collecte et l'insertion des données.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif : Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE).				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de données collectées et saisies par thématique	11 635	1 000	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Au regard de la complexité des données environnementales à collecter, l'objectif n'a pas pu être atteint à cause de l'insuffisance de l'enveloppe initiale et à l'absence de crédits d'investissements qui nous auraient permis le bon déroulement de la collecte et l'insertion des données.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de données cible à saisir qui était de 1000 n'a pas été atteint en raison de l'insuffisance de l'enveloppe initiale et de l'absence de crédits d'investissement.

OPERATEUR CENTRE NATIONAL ANTI-POLLUTION (CNAP)

Présentation du CNAP :

Le CNAP, établissement public à caractère administratif et scientifique, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière est créé par l'ordonnance n° 5/76 du 22 janvier 1976 qui lui donne les missions de :

- inventier les zones polluées ;
- appliquer la réglementation contre la pollution et les nuisances ;
- évaluer les degrés de pollution et leurs conséquences sur les écosystèmes sur les écosystèmes atmosphériques, terrestre et aquatiques ;
- mettre au point des procédés de lutte contre la pollution et nuisances.

Travail avec l'opérateur

Pour l'exercice 2016, un Contrat Annuel de Performance a été formalisé entre l'Etat (DGEPN) et l'opérateur (CNAP). Il n'y a eu aucun suivi – évaluation entre les deux entités. Aucune séance de travail n'a eu lieu entre l'opérateur et le programme de rattachement.

Crédits consommés par le CNAP en 2015 :

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	13.500.000	13.500.000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	64 943 253	19 504 110
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	00	00
Total de la contribution financière de l'Etat	78 443 253	33 004 110

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le montant de la subvention de 78 443 253 F CFA en dotation dans la loi de finances a été exécuté à hauteur de 33 004 110 F CFA. Cette subvention a fait l'objet d'une mise à disposition en deux tranches, l'une le 21/06/2016 et l'autre le 22/11/2016. Ces crédits ont permis de financer les salaires de la MONP et d'assurer le fonctionnement courant de l'opérateur.

L'écart de 45 439 143 F CFA entre les crédits ouverts et les crédits consommés correspond à la partie de la dernière tranche qui n'a pas été mise à disposition.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P N°2 : D'ici 2018, parvenir à assurer le respect de la législation et de la réglementation environnementales par les usagers ou les bénéficiaires				
Objectif de rattachement N°1 dans le PAP 2016 du Programme : Réaliser au moins vingt (20) missions de suivi-évaluation auprès des entreprises				
Objectif de rattachement N°2 dans le PAP 2016 du Programme : Réaliser au moins dix (10) missions de supervision du transfert des déchets dangereux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de missions de suivi-évaluation auprès des entreprises	-	20	11	-9
Nombre de missions de supervision du transfert des déchets dangereux	-	10	2	-8

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

En rapport avec l'objectif N°2 à savoir « réaliser au moins 20 missions de suivi évaluation auprès des entreprises », le CNAP n'a pas pu effectuer l'ensemble des missions comme souhaité. En effet, sur les crédits de 10.000.000 FCFA mis à disposition, 7.000.000 FCFA ont permis de prendre en charge 11 missions. En l'absence de la dernière tranche de crédits toutes les missions n'ont pas pu être réalisées.

Objectif O/P N°5 : D'ici 2018, avoir actualisé et mis en œuvre le plan d'urgence et de lutte contre les déversements accidentels et les rejets illicites d'hydrocarbures et autres substances nuisibles				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Avoir actualisé le Décret N° 653 / PR / MTEPN du 21 Mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux de révision du nouveau Décret sur préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles	40%	100%	0	0
Nombre d'exercice de lutte réalisés contre les pollutions	1	1	0	- 1

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Le CNAP n'ayant pas bénéficié de toute sa subvention, les moyens n'étaient pas suffisants pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions permettant d'atteindre le résultat.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie forestière, protection de l'environnement et de la mer » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels du ministère. Aussi jouent-elles un rôle de facilitateur au service des politiques sectorielles et tiennent de ce fait une place déterminante.

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie forestière, protection de l'environnement et de la mer » est piloté par le Secrétariat Général du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, Responsable de programme.

Le programme Pilotage et Soutien recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action « **le pilotage de la stratégie ministérielle** » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.
- la coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

L'action « **coordination administrative** » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information, de la Documentation et de l'archivage, du Pilotage global des politiques.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la mise en place progressive des nouvelles directions centrales support (DCRH, DCC, DCAJ...);
- de multiples démarches de modernisation administratives à porter et à animer, dont la budgétisation par objectifs de programme ;
- les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour travailler et collaborer plus efficacement.

Les attentes des agents vis-à-vis du programme sont principalement l'amélioration des conditions et des moyens de travail ainsi que le développement de parcours professionnels motivants au sein de l'administration : locaux, outils de travail, développement des compétences, information et communication, pratiques de management...

Les attentes des managers sont de pouvoir disposer de la zone d'autonomie d'action et des outils indispensables pour gérer, développer et tirer le meilleur parti des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition dans le cadre des différents programmes.

Enfin, les autorités politiques attendent du programme qu'il apporte une contribution majeure à la dynamique de modernisation de l'administration et à l'amélioration de l'efficacité de l'action administrative.

ENJEUX

Les objectifs pluriannuels du programme s'appuient sur quatre (4) grands enjeux :

- Enjeu 1 : connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et écosystèmes aquatiques ;
- Enjeu 2 : assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité ;
- Enjeu 3 : permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales
- Enjeu 4 : développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : d'ici 2018 disposer d'un système d'information organisé pour le ministère (recueil, traitement et mise à disposition)

Objectif n°2 : d'ici 2018 parvenir à mettre en place et animer le cadre managérial au sein du programme soutien et conduire de manière proactive les différents projets de l'administration (grh, modernisation...)

Objectif n°3 : d'ici 2018 disposer et mettre en œuvre les politiques transversales accompagnées de procédures formalisées et respectées

Objectif n°4 : développer la collaboration et la relation clients-fournisseurs avec les sectoriels

Objectif n°5 : d'ici 2018 parvenir au renforcement des capacités au sein du ministère

Objectif n°6 : acquérir des connaissances dans les domaines de pointe des sciences du bois

Objectif n°7 : disposer d'un système de communication externe et interne performant

OBJECTIF N°1 : D'ICI 2018 DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel de résultat attendu

- Elaborer le cahier de charge du système d'information du ministère

Résultats annuels atteints

- Le Cahier de charges du système d'information du ministère n'a pas été élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	%	ND	8	30	0	-30	30	100
Taux d'élaboration du cahier de charge	%	ND	-	100	50	-50	50	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Ce résultat annuel n'a pas été atteint faute de crédits suffisants. Cependant, grâce à l'appui financier du projet Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF), la première étape qui consistait à sélectionner un Cabinet d'Expertise est allé à son terme. Le Cabinet IGN France a été retenu pour l'élaboration du cahier de charge. Cette étape du projet représente 50% de réalisation.

OBJECTIF N° 2 :D'ICI 2018 PARVENIR A METTRE EN PLACE ET ANIMER LE CADRE MANAGERIAL AU SEIN DU PROGRAMME SOUTIEN ET CONDUIRE DE MANIERE PROACTIVE LES DIFFERENTS PROJETS DE L'ADMINISTRATION (GRH, MODERNISATION...)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : être parvenu à suivre dix pourcent (10%) de l'état d'avancement de la mise en place des Directions centrales (affaires juridiques, communication, archives et documentation)
- Résultat annuel N°2 : être parvenu à suivre l'état d'avancement de 5 projets transverses (code forestier, textes de la Direction générale des forêts, Direction générale des écosystèmes aquatiques, Direction générale des industries, Direction générale de la faune et des aires protégées).

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le suivi de l'état d'avancement de la mise en place des Directions Centrales n'a pas été effectué.
- Résultat annuel N°2 : le suivi de l'état d'avancement de 5 projets a été partiellement effectué.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la finalisation du code forestier	%	-	-	100	80	20	20	100
Taux d'avancement dans la finalisation des textes des DG	%	-	-	50	35	15	85	100
Taux d'avancement dans la mise en place des directions centrales	%	-	-	10	0	-10	10	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : S'agissant de la mise en place des Directions Centrales, le Ministère en Charge de l'Economie forestière est en attente des décisions que prendront les entités concernées (Archives Nationales, Primature, Ministère de la Justice...)

Résultat annuel N°2: Le code forestier a été révisé, finalisé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement avant son adoption en Conseil des Ministres. Ce qui correspond à 80% d'avancement.

En ce qui concerne les textes des Directions Générales, sur les 5 directions que renferme le ministère, seules trois ont fait parvenir leurs textes au niveau de la DCRH qui les a transmis au Ministère en Charge de la Fonction Publique.

OBJECTIF N°3 : D'ICI 2018 DISPOSER ET METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES TRANSVERSALES ACCOMPAGNEES DE PROCEDURES FORMALISEES ET RESPECTEES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir mis en œuvre les quatre (4) manuels de procédures des fonctions supports

Résultats annuels atteints

- Les manuels de procédures des fonctions support ont été mises en œuvre.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre des procédures financières	%		0	100	0	-100	100	100
Taux de mise en œuvre des procédures RH	%		0	100	0	-100	100	100
Taux de mise en œuvre des procédures statistiques	%		0	100	100	0	0	100
Taux de mise en œuvre des procédures informatiques	%		0	100	0	-100	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La DCAF, la DCRH et la DCSI travaillent sur la base des manuels de procédures de leurs entités administratives de tutelle. La DCESP quant à elle a validé son manuel de procédures.

OBJECTIF N°4 : D'ICI 2018 AVOIR DEVELOPPE LA COLLABORATION ET LA RELATION CLIENTS-FOURNISSEURS AVEC LES SECTORIELS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Mettre en œuvre la charte « qualité de service » des fonctions supports

Résultat annuel atteint

- La charte qualité de service des fonctions supports a été élaborée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre de la charte de qualité de service	%	-	0	90	80	10	-	
taux de respect des délais de traitement des dossiers	%	-	-	50	0	-50	-	
Taux d'agents sensibilisés aux engagements de qualité de service ;	%	-	-	50	0	-50	-	
Taux de satisf action	%	-	-	25	0	-25	-	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La charte qualité de service a été réalisée à 80%. Faute de moyens conséquents, l'atelier de validation n'a pas pu avoir lieu. Les trois derniers indicateurs dépendent de la réalisation définitive du premier.

OBJECTIF N°5 :D'ICI 2018 PARVENIR A PORTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU SEIN DU MINISTERE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Mettre en place la Commission de renforcement des capacités en ressources humaines, équipements, locaux et missions assignées au MFEPRN et aux organismes sous tutelle ;
- Résultat annuel 2 : Elaborer et mettre en œuvre le plan de recensement du personnel du MFEPRN et des organismes sous tutelle au niveau central;
- Résultat annuel 3 : Produire un plan de recrutement et un plan de formation pour le MFEPRN ;
- Résultat annuel 4 : Produire un catalogue d'établissement de partenariats d'appui à la formation
- Résultat annuel 5: Produire un répertoire des métiers.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : la commission n'a pas été mise en place.
- Résultat annuel 2 : le plan de recensement du personnel n'a pas été élaboré.
- Résultat annuel 3 : les plans de recrutement et de formation pour le MFEPRN n'ont pas été produit ;
- Résultat annuel 4 : le catalogue d'établissement de partenariats d'appui à la formation a été produit.
- Résultat annuel 5: le répertoire des métiers a été produit en partie.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de mise en place de la commission de RCRH	%			50	10	-40		
Taux de mise en œuvre du plan de recensement du personnel	%			25	10	-15		
Taux d'avancement de la production du plan de recrutement	%			25	0	-25		
Taux d'avancement de la production du plan de formation	%			25	0	-25		
Taux d'avancement de la production du catalogue d'établissement de partenariats	%			50	50	0		
Taux d'avancement de la production du répertoire des métiers	%			50	30	-20		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Le premier indicateur a été réalisé à 10%. En effet, les personnes concernées par la Commission ont été contactées mais aucune mise au point n'a eu lieu.

Résultat annuel 2: Les 10% du deuxième indicateur proviennent du fait que les services compétents de la DCRH ont transmis la matrice à renseigner au niveau des services centraux et déconcentrés. Seuls les services centraux ont retourné la matrice à la DCRH.

Résultat annuel 3 : Le plan de recrutement n'a pas été mis en place. Toutefois, un fichier avec des profils est en cours d'élaboration.

La production du plan de formation dépend du comité d'élaboration des fiches au niveau du Ministère en charge de la Fonction Publique. Ce dernier transmet au Ministère des fiches à remplir. Aussi, un travail de recueil des besoins au niveau du Ministère est en cours.

Résultat annuel 4 : le catalogue d'établissement de partenariats d'appui à la formation a été entièrement produit en collaboration avec le Ministère en charge de la Fonction Publique.

Résultat annuel 5 : Le répertoire des métiers a été entièrement élaboré et transmis au Ministère en charge de la Fonction Publique.

OBJECTIF N°6 : D'ICI 2018 ETRE PARVENU A ACQUERIR DES CONNAISSANCES DANS LES DOMAINES DE POINTE DES SCIENCES DU BOIS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Former dix (10) cadres scientifiques capables d'appuyer les opérateurs économiques dans la connaissance et la transformation plus poussée du matériau bois.

Résultat annuel atteint

- Les dix (10) cadres scientifiques capables d'appuyer les opérateurs économiques dans la connaissance et la transformation plus poussée du matériau bois ont été formés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'élèves formés dans la recherche des sciences du bois	Nombre			10	10	0	10	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les 10 cadres ont certes été formés, mais ils sont en attente de la remise des diplômes retardée par le non-paiement des frais de stage.

OBJECTIF N°7 : D'ICI 2018 DISPOSER D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE PERFORMANT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Organiser la communication interne du Ministère

Résultats annuels atteints

- Aucun travail n'a été amorcé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du manuel de procédures de communication	%			100	50	-50		
Taux d'avancement du projet de mise place de la communication interne	%			50	ND	ND		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le premier draft du manuel de procédure a été élaboré. Cependant, le résultat annuel n'a pas été atteint faute de paiement des crédits engagés pour la réalisation des actions.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
9.409.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	33 609 778	21 709 966	11 899 812	33 609 778	21 709 966	11 899 812
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	13 452 000	12 665 000	787 000	13 452 000	12 665 000	787 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	20 157 778	9 044 966	11 112 812	20 157 778	9 044 966	11 112 812
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.409.2: Coordination administrative	4 247 922 399	350 164 531	3 897 757 868	4 247 922 399	350 164 531	3 897 757 868
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	4 059 860 000	221 640 334	3 838 219 666	4 059 860 000	221 640 334	3 838 219 666
Titre 3 Dépenses de biens et services	188 062 399	128 524 197	59 538 202	188 062 399	128 524 197	59 538 202
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
9.409: Pilotage et soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 281 532 177	371 874 497	3 909 657 680	4 281 532 177	371 874 497	3 909 657 680
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	4 073 312 000	234 305 334	3 839 006 666	4 073 312 000	234 305 334	3 839 006 666
Titre 3. Dépenses de biens et services	208 220 177	137 569 163	70 651 014	208 220 177	137 569 163	70 651 014
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation de 4 281 532 177 F CFA en AE et CP dans la loi de finances, le budget du programme « Pilotage et soutien » a été exécuté pour 371 874 497 F CFA, soit un taux d'exécution de 8,68%.

Ce niveau d'exécution se présente par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisé à hauteur de 4 073 312 000 F CFA dans la loi de finances, 234 305 334 F CFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 5,75 %. L'écart de 3 839 006 666 F CFA s'explique par la masse salariale du ministère, gérée de manière centralisée au Ministère en charge du budget.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrit à hauteur de 208 220 177 F CFA en titre 3, ce titre a été exécuté pour un montant de 137 569 163 F CFA, soit un taux d'exécution de 66,06 %. L'écart de 70 651 014 F CFA s'explique par la non levée de la réserve obligatoire; ainsi que les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	Programme dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-3 839 006 666	-3 839 006 666
Total des Transferts			-3 839 006 666	-3 839 006 666
dont Titre 2			-3 839 006 666	3 839 006 666

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2016, le programme "Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière" a une variation de transferts de 3 839 006 666 F CFA déclinée comme suit :

- 3 838 803 666 F CFA de dépenses de personnel transférées au programme "dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles" de la mission "Provisions" au titre de la couverture de la solde ;
- 203 000 F CFA de dépenses de personnel transférées au titre de l'ajustement des crédits budgétaires de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	ND	337	258	ND	23	23	281
Agents de catégorie A	ND	3	18	ND	16	0	18
Permanents	ND	197	159	ND	16	16	175
Non permanents	ND	197	150	ND	0	16	175
Agents de catégorie B	ND	0	9	ND	7	ND	0
Permanents	ND	125	66	ND	7	7	73
Non permanents	ND	125	65	ND	0	7	73
Agents de catégorie C	ND	0	1	ND	0	ND	0
Permanents	ND	14	15	ND	0	ND	
Non permanents	ND	14	11	ND	0	ND	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	ND	0	4	ND	0	ND	0
Main d'œuvre non permanente	ND	7	21	ND	0	ND	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	ND	339	279	ND	23		302

Explication des évolutions :

Les effectifs du programme « Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière » sont passés de 279 agents à 302, soit une augmentation de 23 agents répartis en 16 agents de catégorie A et 6 de catégorie B.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : ENEF

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	87	98	11
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	7	11	4
Total pour l'opérateur	ND	94	109	15
Total pour le programme	ND	94	109	-15

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur ENEF ont enregistré une augmentation de 15 agents pour l'exercice 2016.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	4 038 312 000	4 038 312 000	124 559 334	124 559 334	3 913 752 666	3 913 752 666
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	35 000 000	35 000 000	109 746 000	109 746 000	-74 746 000	-74 746 000
Total des crédits de titre 2	4 073 312 000	4 073 312 000	234 305 334	234 305 334	3 839 006 666	3 839 006 666

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le montant de 234 305 334 F CFA consommé correspond à la MONP du ministère, y compris celle de l'ENEF qui est de 109 746 000 F CFA. L'écart de 3 839 006 666 F CFA correspond à la masse salariale du ministère qui est en gestion centralisée au Ministère en charge du budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Action	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	20 157 778	20 157 778	9 044 966	9 044 966	11 112 812	11 112 812
Activité 1 : Elaboration, conduite et évaluation de la politique publique	16 149 889	16 149 889	8 760 662	8 760 662	7 389 227	7 389 227
Activité 2 : Contrôle et inspection	4 007 889	4 007 889	284 304	284 304	3 723 585	3 723 585
Action N°2 : Coordination Administrative	188 062 399	188 062 399	128 524 197	128 524 197	59 538 202	59 538 202
Coordination de l'administration	22 062 399	22 062 399	9 058 750	9 058 750	13 003 649	13 003 649
Gestion de l'immeuble	30 000 000	30 000 000	9 807 385	9 807 385	20 192 615	20 192 615
Gestion des ressources humaines	2 500 000	2 500 000	738 508	738 508	1 761 492	1 761 492
Gestion des études et des Statistiques	3 500 000	3 500 000	1 033 911	1 033 911	2 466 089	2 466 089
Gestion des systèmes d'information	2 500 000	2 500 000	738 508	738 508	1 761 492	1 761 492
Gestion des affaires financières	2 500 000	2 500 000	3 397 135	3 397 135	-897 135	-897 135
Opérateur ENEF	125 000 000	125 000 000	103 750 000	103 750 000	21 250 000	21 250 000
Total des crédits de titre 3 consommés	208 220 177	208 220 177	137 569 163	137 569 163	70 651 014	70 651 014

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur une autorisation de 208 220 177 F CFA, un montant de 137 569 163 F CFA a été exécuté. Ce niveau d'exécution se répartit entre action et activité comme suit :

Action 1 :

S'agissant de l'action 1, les crédits exécutés de 9 044 966 F CFA sur 20 157 778 F CFA ont permis la réalisation d'une mission conjointe DCAF et cabinet, qui s'inscrit dans le cadre du contrôle de l'exécution de crédits des unités opérationnelles et le fonctionnement du cabinet.

Action 2 :

Sur 188 062 399 F CFA autorisés pour l'action 2, un montant de 128 524 197 F CFA a été exécuté. Ces crédits ont servi au fonctionnement de l'ENEF et permis de réaliser 3 missions portant sur :

- le diagnostic de la situation des prestataires, dans l'optique de la programmation de l'apurement de la dette du ministère ;
- l'actualisation des conventions avec les prestataires ;
- le renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs de la chaîne managériale du ministère.

Cette consommation de crédits a permis d'atteindre :

- le résultat annuel 1 « les dix (10) cadres scientifiques capables d'appuyer les opérateurs économiques dans la connaissance et la transformation plus poussée du matériau bois ont été formés » de l'objectif 6 du PAP, objectif piloté par l'ENEF ;
- le résultat annuel 4 « Produire un catalogue d'établissement de partenariats d'appui à la formation » de l'objectif 5 « D'ici 2018, parvenir à porter le renforcement de capacité au sein du ministère » du PAP.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ENEF

Présentation de l'opérateur

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est un établissement public à vocation sous-régionale, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière.

Missions de l'ENEF :

- **Mission de service public :**

La mission principale de l'école est de dispenser un enseignement moyen et supérieur spécialisé, destiné à former les cadres des secteurs publics et parapublic et du privé dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

- **Missions de développement :**

Formation continue des agents publics nationaux et étrangers dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance a été signé entre l'Opérateur et l'Etat.
Le suivi évaluation s'est fait principalement avec le Contrôleur budgétaire et l'agent comptable.
Il a existé une collaboration franche entre l'Etat et l'Opérateur.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	35 000 000	14 157 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	125 000 000	89 593 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	160 000 000	103 750 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le retard de paiement de la décision n°000121/MBCP/CABM/SG/DGBFIP/DEB/CE2 et le paiement, de moitié de l'Avis d'ordonnement n°16008651 n'a pas permis un fonctionnement optimal de l'établissement. L'une des conséquences de ce retard de paiement est que la cérémonie de remise de diplômes n'a pas pu être organisée.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme: D'ici 2018, être parvenu à acquérir des connaissances dans les domaines des sciences du bois				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'élèves formés dans la recherche des sciences du bois	15	10	10	0

Mission permanente de l'opérateur : Etre parvenu à former et à mettre sur le marché de l'emploi 137 cadres de niveau supérieur				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'ingénieurs de conceptions	18	18	18	0
Indicateur 2 : nombre d'ingénieurs techniques	18	32	32	0
Indicateur3 : nombre d'adjoints techniques	0	51	51	0

Mission permanente de l'opérateur : Etre parvenu à former et à mettre sur le marché de l'emploi 50 techniciens de niveau moyen				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'agents techniques	10	40	40	0

Mission permanente de l'opérateur : Etre parvenu à renforcer les partenariats au niveau Sous régional et International				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux de mise place des politiques sous régionale de formation forestière et environnement	100%	100%	100%	00
Indicateur 1 : Taux d'avancement dans mise place du partenariat avec l'Oregon	30%	30%	//	//

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

D'une manière générale, tous les objectifs assignés à l'opérateur en termes de formation ont été atteints car l'ensemble des besoins présentés dans les domaines d'ingénierie ou des sciences du bois ont été couverts en 2016. Ainsi, 101 Ingénieurs (18 Ingénieurs de conception, 32 Ingénieurs techniques et 51 Adjoints techniques) et 40 agents techniques ont été formés. De même, 10 élèves ont pu également acquérir des connaissances dans les domaines des sciences du bois.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des partenariats au niveau sous régional, une politique de formation forestière et environnementale a été mise en place. Par contre, sur le plan international, la mise en place du partenariat avec l'Université d'Oregon prévue en 2016 n'a pas été effective.

